

**enssib**

école nationale supérieure des sciences  
de l'information et des bibliothèques

Diplôme de conservateur des bibliothèques

## **Rapport de projet**

**Paul Arrighi  
Agnès Faller  
Délphine Merrien  
Camille Musard  
Dominique Wolf**

Sous la direction de :  
Marie-France Peyrelong, maître de conférences

juin 2001

Nous tenons à remercier Marie-France Peyrelong, maître de conférences à l'Enssib, pour ses conseils et son écoute, Frédéric Saby et son équipe pour leur accueil et leur disponibilité, et tout particulièrement Béatrice Estéoule pour son assistance et son soutien.

## Liste des sigles

### **Organismes universitaires et écoles**

ARSH : Arts et sciences humaines

BUFR SHS : Bibliothèque de l'unité de formation et de recherche en Sciences humaines et sociales.

ENSP : Ecole nationale de la Santé publique

IEP : Institut d'études politiques

OAREIL : Office aquitain de recherche, d'études, d'information et de liaison sur les problèmes des personnes âgées

SICD : Service inter-établissements de coopération documentaire

UFR : Unité de formation et de recherche

UPMF : Université Pierre-Mendès-France

### **Institutions**

CLEIRPPA : Centre de liaison, d'études, d'information et de recherche sur les problèmes des personnes âgées

CPDG : Centre pluridisciplinaire de gérontologie de Grenoble

INIST : Institut national de l'information scientifique et technique

FNG : Fondation nationale de gérontologie

### **Bases de données**

BDSP : Banque de données en Santé publique

SUDoc : Système universitaire de documentation

### **Diplômes**

CESS : Certificat d'études supérieures spécialisées

DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées

DU : Diplôme universitaire

### **Statuts**

CEC : Contrat emploi consolidé

CES : Contrat emploi solidarité

IATOSS : (personnels) ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels de service et de santé.

ITARF : Ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation

IE : Ingénieur d'études

## Première partie : le projet

# Sommaire

Lettre de mission	6
Présentation du projet	7
Présentation des scénarios	9
Cahier des charges du scénario retenu	45
Compte-rendu décisionnel additif au troisième comité de pilotage (28 juin 2001)	68
Echéancier	69
Recommandations suite aux discussions du comité de pilotage n° 3	70
BIBLIOGRAPHIE	71

# Lettre de mission

# Présentation du projet

La lettre de mission du 20 décembre 2000, signée du Vice-Président chargé de la formation des maîtres, de la documentation et de la culture à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble, nous demandait d'étudier les conditions de « rapprochement du centre de documentation du Centre pluridisciplinaire de gérontologie de Grenoble (CPDG) et de la bibliothèque de l'UFR des Sciences de l'Homme et de la société (SHS) ».

Il s'agit de rapatrier une composante excentrée au sein d'une UFR. Loin d'être un simple rapprochement géographique, ce déménagement mène à envisager des questions d'ordre bibliothéconomique : le redéploiement des collections, l'élaboration d'une politique documentaire, l'informatisation, la participation à un réseau documentaire, etc. Le contexte universitaire pose en outre des conditions particulières qu'il faut prendre en compte : la gestion des ressources humaines, des moyens en locaux, orientations disciplinaires liées à l'enseignement et à la recherche.

Le principal obstacle à ce rapprochement, immédiatement apparu, est l'incompatibilité entre les activités du CPDG et les disciplines enseignées par l'UFR. En effet, l'articulation disciplinaire de la gérontologie à la psychologie clinique n'est pas évidente ; elle résulte d'une opportunité qui s'est présentée lors de la création du Centre dans un contexte disciplinaire qui a évolué depuis. Une autre divergence existe par ailleurs concernant la vocation des deux unités, l'UFR menant les activités traditionnelles d'enseignement et de recherche, le CPDG dispensant des formations à un public de professionnels. L'objectif est donc de concevoir un centre documentaire au service de ces différentes missions.

Le projet s'inscrit clairement dans une logique de partage des ressources documentaires. Cette mutualisation permet non seulement de revaloriser une composante du SCD qui avait tendance à s'étioler de par son éloignement géographique, mais également de faire profiter la BUFR SHS d'une perspective de modernisation et d'émulation. L'élargissement des publics

induit par le rapprochement est l'occasion de penser l'accueil des professionnels, visés par la formation continue, à l'université.

A partir de ces pistes de réflexion, il nous a été possible d'ouvrir un éventail de quatre scénarios, proposant une solution allant de la cohabitation à la fusion totale.

Le dernier scénario proposait de dissoudre les collections du CPDG en les ventilant dans diverses structures d'accueil, dans l'idée d'une économie de moyens pour l'université.

Le troisième scénario concevait l'intégration des collections du CPDG au pôle Sciences sociales de la bibliothèque universitaire pour les revaloriser et leur donner un cadre de développement.

Le second scénario imaginait une cohabitation des deux centres documentaires au sein des locaux de l'UFR, sans fusion des collections ni regroupement des ressources humaines. Elle permettait la création d'un pôle d'excellence en gérontologie associé à l'UFR, qui deviendrait tête d'un réseau local.

Le premier scénario prévoyait le partage des ressources documentaires et la fusion des collections dans le but d'impulser un nouveau dynamisme aux deux services de documentation pour un meilleur service à l'utilisateur.

C'est ce premier scénario qui a été retenu à l'issue du second comité de pilotage. Il apportait effectivement le plus grand nombre d'éléments pour aider à la décision. Il s'agit d'un scénario ambitieux et coûteux, mais qui donnerait la plus grande plus-value aux deux unités concernées. L'hypothèse d'intégration à la bibliothèque universitaire a été rejetée car considérée comme irréaliste.

C'est à partir du scénario retenu qu'il nous a été possible de donner les éléments d'une modélisation pour le rapprochement d'unités documentaires au sein du SICD2 de l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble.

**Comité de pilotage n° 2**

**Présentation des scénarios**

# Table des matières

<b><i>PREAMBULE</i></b>	<b>13</b>
<b>1. Contexte de l'étude</b>	<b>13</b>
<b>2. Les données</b>	<b>13</b>
1. L'analyse de l'existant (démarche et méthode de collecte)	13
1.1. analyse des collections	13
1.2. analyse des publics	14
2. les faits marquants de l'environnement institutionnel	14
3. Les préconisations formulées à l'issue de cette analyse.	15
<b><i>SCENARIO 1 : LA FUSION</i></b>	<b>18</b>
<b>1. Description</b>	<b>18</b>
<b>2. Déroulement du scénario : les étapes</b>	<b>18</b>
<b>3. Mesures transitoires</b>	<b>19</b>
1. pour le CPDG	19
2. Pour le service de documentation SHS	20
<b>4. Moyens</b>	<b>21</b>
1. en personnel	21
2. en matériel	21
3. en formation	22
4. en locaux	22
<b>5. Cadre institutionnel</b>	<b>22</b>
<b>6. Nouveaux services pour de nouveaux publics</b>	<b>22</b>
<b>7. Obstacles, risques, contraintes</b>	<b>23</b>
<b>8. Effets attendus, objectifs</b>	<b>24</b>
<b><i>SCENARIO 2 : LA COHABITATION</i></b>	<b>25</b>

<b>1. Description</b>	<b>25</b>
<b>2. Déroulement du scénario : les étapes</b>	<b>25</b>
<b>3. Mesures transitoires</b>	<b>26</b>
1. Pour le CPDG	26
2. Pour le service de documentation de l'UFR SHS	26
<b>4. Moyens</b>	<b>27</b>
1. En personnel	27
2. en matériel	27
3. en locaux	27
<b>5. Cadre institutionnel</b>	<b>28</b>
<b>6. Nouveaux services pour de nouveaux publics</b>	<b>28</b>
<b>7. Obstacles, risques, contraintes</b>	<b>28</b>
<b>8. Effets attendus</b>	<b>29</b>
<b><i>SCENARIO 3 : L'INTEGRATION A LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE</i></b>	<b>30</b>
<b>1. Description</b>	<b>30</b>
<b>2. Déroulement du scénario : les étapes</b>	<b>30</b>
<b>3. Mesures transitoires pour le CPDG</b>	<b>31</b>
<b>4. Moyens</b>	<b>31</b>
1.1. En personnel	31
1.2. En matériel	32
1.3. En locaux	32
<b>5. Cadre institutionnel</b>	<b>32</b>
<b>6. Nouveaux services pour de nouveaux publics</b>	<b>33</b>
<b>7. Obstacles, risques, contraintes</b>	<b>34</b>

8. Effets attendus	34
<i>SCENARIO 4 : LA DISPERSION DU FONDS DU CPDG</i>	35
Préambule	35
1. Description	35
2. Déroulement du scénario : les étapes	36
3. Mesures transitoires	36
4. Moyens	37
5. Cadre institutionnel	37
6. Obstacles, risques, contraintes	37
7. Effets attendus, objectifs	38
<b>ANNEXES</b>	

# PREAMBULE

## 1. Contexte de l'étude

L'intégration du CPDG à son UFR de rattachement est définitivement acquise.

## 2. Les données

Les données collectées durant les deux semaines de stage alimentent la réflexion qui aboutit aux scénarios proposés.

### 1. L'analyse de l'existant (démarche et méthode de collecte)<sup>1</sup>

Elle avait pour objectif d'évaluer les conditions dans lesquelles le rapprochement pourrait s'effectuer, et concernait d'une part les collections, d'autre part les publics.

#### 1.1. analyse des collections

Les taux de recouvrement des collections du CPDG avec celles présentes dans d'autres bibliothèques à Grenoble donnent des indications sur d'éventuels partenariats. Les tableaux présentant les localisations des titres de monographies acquis depuis 1994 par le CPDG, résultent de l'interrogation du catalogue Odysée.

---

<sup>1</sup> Cf. les résultats de cette analyse ont été livrés au commanditaire mais ne figurent pas dans ce rapport final.

La même démarche d'interrogation a été suivie pour vérifier les recouvrements par les périodiques à partir du cédérom Myriade<sup>2</sup>.

Les résultats obtenus pour l'analyse des périodiques du CPDG sont relatifs dans la mesure où sur la cinquantaine de titres vivants, seuls 12 sont signalés dans Myriade et un certain nombre ne s'y trouvent pas.

Le calcul du taux de recouvrement des périodiques de la bibliothèque de l'UFR SHS et des périodiques de la BU contribue à figurer la vocation de la BUFR et la politique d'acquisition générale. Elle s'oriente en effet davantage vers une vocation scientifique.

## 1.2. analyse des publics

Nous avons élaboré un questionnaire commun aux deux lieux de documentation pour recueillir les avis et attentes de leurs usagers actuels (et non potentiels). Le sondage a touché les étudiants comme les enseignants, formateurs et même un certain nombre de professionnels.

*Objectifs* : c'est à partir de ce recueil d'informations que nous pouvons formuler un certain nombre de préconisations concernant l'orientation de la politique documentaire de la BUFR.

## 2. les faits marquants de l'environnement institutionnel

- le risque de perte des publics du CPDG n'est pas tant inhérent à la fusion des deux unités documentaires qu'à la décision administrative d'intégration du CPDG à l'UFR. En effet, celle-ci implique nécessairement le déplacement physique des personnes dans un lieu qui ne leur est pas familier. De plus, le bâtiment dans lequel l'UFR SHS est installée est relativement mal signalé sur le campus.
- le CPDG est en situation de quasi monopole à l'échelle locale dans le domaine de la documentation en gérontologie. Actuellement, ce centre s'autofinance grâce à ses activités de formation et aux interventions dans les établissements de soins (formation permanente des

---

<sup>2</sup> Cédérom de novembre 2000.

professionnels). Il perçoit en outre une subvention du Conseil Général dont une convention décidera des modalités de maintien.

### 3. Les préconisations formulées à l'issue de cette analyse.

Quel que soit le scénario retenu, il conviendra d'accompagner le changement par une campagne de communication qui peut prendre la forme d'une plaquette d'information concernant le déménagement du CPDG et la nouvelle configuration documentaire.

Les évolutions souhaitables pour la BUFR et le nouveau centre de documentation :

- **définition des missions et des objectifs**, dans le but d'élaborer une politique documentaire en concertation avec la BU après une évaluation scientifique du fonds :  
résoudre le paradoxe suivant : est-il possible de concilier la réalité actuelle de bibliothèque de proximité pour les étudiants et la volonté affichée de tendre vers une bibliothèque de recherche ? En outre, comment prendre en compte les besoins d'un public de professionnels (celui du CPDG) jusqu'alors étranger à la tradition universitaire ?
- **définition d'une politique documentaire** qui prenne en compte l'ajout d'une nouvelle discipline et l'arrivée de nouveaux publics.
- **réflexion sur une professionnalisation** du personnel dans le cadre des formations proposées par la BU ou/et par Mediat au regard des objectifs définis et de l'introduction de nouveaux services
- **libre-accès aux collections** :
  - Prévoir l'équipement en code à barres et en antivols avant d'intégrer physiquement l'unité documentaire concernée, de manière à ce que les collections soient physiquement prêtes pour le prêt informatisé.
  - évaluation des mètres carrés nécessaires ;

- mise aux normes de sécurité, contact avec les fournisseurs de mobilier et de système antivol, rafraîchissement intérieur murs et sols, mise en espace des collections, nouvelle signalétique.
- agrandissement et rénovation des locaux d'après les résultats de l'évaluation mentionnée ci-dessus (pour la présentation de documents en libre-accès en salle de lecture, la norme danoise<sup>3</sup> préconise 65 volumes par m<sup>2</sup>. La BUFR compte actuellement 15000 volumes, le centre de documentation du CPDG 5000, soit un total de 20000 ouvrages. La surface actuelle est estimée à 240 m<sup>2</sup> ; on considère donc nécessaire une extension de l'espace de 80 à 100 m<sup>2</sup>, cette précaution permettant de gérer l'accroissement des collections à 5 ans.)
- Espace nécessaire pour les travées : entre 3,5 et 4 ml/m<sup>2</sup> et 25 ouvrages/ml: une superficie de 107 m<sup>2</sup> pour 10 000 ouvrages. 88 à 100 documents au mètre carré. Donc 214 m<sup>2</sup> seront nécessaires pour mettre en libre-accès les ouvrages. Pour des périodiques en fascicules, 2 ml/m<sup>2</sup> et 8 titres/m<sup>2</sup>, soit 22 m<sup>2</sup> toutes collections confondues.
- 9 m<sup>2</sup> pour un photocopieur, 15 m<sup>2</sup> pour un bureau interne, 15 m<sup>2</sup> pour la banque de prêt, 2.7 m<sup>2</sup> par place de lecture organisées par 4 en vis à vis, à multiplier par 50 places : 135 m<sup>2</sup>, 7 m<sup>2</sup> pour deux postes informatiques.

Soit un total de 408 m<sup>2</sup> auquel il faut ajouter des espaces de circulation à hauteur de 25%, on arrive à 495 m<sup>2</sup>.

➤ **Le scénario de fusion implique donc le passage de 240 à 500 m<sup>2</sup> pris sur les locaux actuels de l'IUT.**

- **passage en Dewey**, opération qui devrait donner une certaine autonomie aux usagers.
- **prêt informatisé**

---

<sup>3</sup> In Construire une bibliothèque universitaire / sous la dir. de M.F. Bisbrouck et D. Renoult. Paris : Cercle de la Librairie, 1994.

<sup>4</sup> chiffres issus de *Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments, 1992-2000* / sous la dir. De Marie-Françoise Bisbrouck. – Paris : La documentation française, 2001. Tableau 8 « récapitulatif des surfaces minimum à prendre en compte pour la programmation d'une bibliothèque universitaire », p. 124 à 127.

- Il semble souhaitable pour des questions d'organisation que le **bureau de la responsable du service de la documentation de l'UFR** soit rapproché des locaux de la bibliothèque.
- **de nouveaux services pour de nouveaux publics** : afin de promouvoir les projets scientifiques du CPDG, il serait opportun de proposer des formes de prestations avec des intermédiaires reconnus pour leurs compétences.

# SCENARIO 1 : LA FUSION

## 1. Description

Les collections du CPDG quittent les locaux du centre ville pour rejoindre celles du service de documentation de l'UFR SHS.

La partie des collections la plus demandée est ventilée dans le plan de classement actuel de la BUFR. La documentation spécifique à la gérontologie forme une nouvelle classe alphanumérique, G (Gérontologie).

Le fonds identifié « Philibert » constitué de littérature grise, périodiques pionniers et ouvrages en anglais du fonds personnel du professeur intégrera la réserve active conçue pour accueillir la documentation issue du désherbage des collections du CPDG et de l'UFR et conservée à la disposition des usagers.

Le libre-accès est instauré dans une bibliothèque réaménagée et agrandie.

## 2. Déroulement du scénario : les étapes

- Avant le déménagement, inventaire et première sélection de ce qui peut être déménagé « en l'état » à la BUFR, en attendant catalogage.
- Après le déménagement, une fois les collections installées dans les bureaux réservés au CPDG, désherbage, catalogage et mise en rayon progressive.
- Le fonds intègre la bibliothèque d'UFR telle qu'elle est, créant une nouvelle bibliothèque. A partir de ce constat, il faut préparer la bibliothèque modernisée.

### 3. Mesures transitoires

#### 1. pour le CPDG

- Un récolement fondé sur les cahiers d'inventaire doit précéder la mise en cartons, de façon à préparer le travail d'évaluation sur les collections.
- La fusion sera précédée d'une période transitoire d'un an permettant un désherbage des collections du CPDG et l'élaboration d'une politique documentaire à long terme en cohérence avec la politique documentaire de l'UFR et en concertation avec la BU. Un groupe de travail piloté par Françoise Rancoule serait chargée de l'opération. Il pourra être composé de personnels du CPDG, des différentes composantes de l'UFR et du pôle E (Sciences humaines et sociales) de la BU.
- Dans ce contexte, il revient à Françoise Rancoule assistée de l'équipe scientifique du CPDG de formaliser une Charte documentaire de gérontologie avec des préconisations d'acquisitions liées aux nouvelles thématiques. Cette charte sera prise en compte dans l'élaboration d'une politique documentaire commune.
- Durant ces opérations de traitement, les collections du CPDG demeureront accessibles dans un des bureaux libérés par les enseignants-chercheurs en philosophie.
- Tout ou partie des ouvrages recotés pourra intégrer une nouvelle classe alphanumérique identifiée par la lettre G (Gérontologie). Les ouvrages non classés en G seront ventilés dans les autres sections du plan de classement existant. La documentation du CPDG intégrera probablement les collections de la BUFR avant que celle-ci n'ait subi les modifications liées à l'instauration du libreaccès. On utilisera donc

les travées libérées par les sections sociologie, philosophie et arts<sup>5</sup> pour y installer la gérontologie. La réorganisation dans l'espace n'interviendra que dans un deuxième temps.

- Nous proposons que les documents déjà présents dans le catalogue fassent l'objet d'un signalement dans Odyssee par exemplarisation. Celle-ci, qui concerne environ 30% du fonds, s'accompagne de la recotation physique de chaque ouvrage. L'ensemble de ces deux opérations s'étalera sur toute la durée de la phase transitoire.
- Il faudra envisager le recrutement d'un vacataire ou d'un contractuel pour un an à temps plein (durée estimée pour le traitement de 3500 ouvrages). Il s'agit de cataloguer les 70% restant après exemplarisation des ouvrages présents dans Odyssee. Cette opération devrait représenter environ 10 mois de travail, à compter d'une demi-heure par notice de catalogage<sup>6</sup>.
- En fin de phase transitoire, prévoir l'équipement en code à barres et en antivols avant d'intégrer physiquement la bibliothèque d'UFR, de manière à ce que les collections soient physiquement prêtes pour le prêt informatisé.

## 2. Pour le service de documentation SHS

- Constitution d'un groupe de projet piloté par Mme Hermann pour concevoir l'évolution de la bibliothèque, intégrant des enseignants-chercheurs de l'UFR, un représentant de la BUFR, un représentant du CPDG, Mme Rancoule et une personne de la BU. On pourrait à cette occasion suggérer la création par l'université d'un poste de

---

<sup>5</sup> Cf. « mesures transitoires pour le service de documentation de l'UFR SHS », 3.2

<sup>6</sup> cf calcul effectué par Geneviève Boisard (de la Bibliothèque Ste-Geneviève) *BBF*, Paris, t. 34, n°4, 1989.

coordinateur des BUFR de l'UPMF, à l'instar de ce qui existe à l'université Stendhal.

- Ce groupe projet mènerait de front un réaménagement des locaux<sup>7</sup> et une réflexion sur les missions et objectifs du service de documentation<sup>8</sup> :
- Ne serait-il pas opportun de confier les ouvrages classés en « arts & littératures » (R et E) extrêmement peu demandés à la bibliothèque de l'UFR ARSH qui accueille déjà le fonds de philosophie SH ou bien à la BU ? De même, les sociologues ne paraissent pas opposés à un transfert de la section « sociologie » à la BU, pôle E. Ces deux mesures permettraient de libérer un certain espace de rayonnages.

## 4. Moyens

### 1. en personnel

- 2 vacataires pour assister le travail de récolement et mettre les ouvrages en cartons au CPDG dès juin/juillet 2001.
- Un vacataire/contractuel pour un an à temps plein (durée estimée pour un catalogage de 3500 ouvrages) : quel choix de l'université entre contractuel et vacataire ?
- *A moyen terme* : recruter un Ingénieur d'études formé en documentation sur les deux postes laissés vacants.

### 2. en matériel

- choix d'une entreprise de déménagement
- deux postes informatiques pour les opérations de prêt

---

<sup>7</sup> Cf. préambule « B. préconisations »

<sup>8</sup> Cf. préambule « B. préconisations »

- équipement des collections pour le prêt informatisé (déjà présent à la BUFR)

### **3. en formation**

- stage de formation à l'utilisation du logiciel Absys
- Plan de formation pour le personnel de la BUFR à définir par le groupe de travail.

### **4. en locaux**

Locaux supplémentaires pour l'instauration du libre-accès dans la BUFR. Il faudra peut-être envisager d'abattre les cloisons. Mais on prévoira de garder la pièce où l'on aura effectué le désherbage et la sélection (dans les espaces laissés vacants par les philosophes). Ce lieu sera destiné à accueillir la documentation constituant la réserve active.

## **5. Cadre institutionnel**

Avec l'intégration des collections, le CPDG réalise entièrement le rattachement à son organisme de tutelle originel. Le centre de documentation suit le même mouvement. La nouvelle BUFR, actuellement bibliothèque associée à la BU dans le SICD, peut évoluer vers un statut de bibliothèque intégrée.

## **6. Nouveaux services pour de nouveaux publics**

- Le rôle de médiation et d'accompagnement est maintenu durant la phase transitoire, puis réévalué. Il pourrait être délégué à un

membre de l'équipe de documentation ou définitivement abandonné.

- Instauration du libre-accès dans la bibliothèque d'UFR après l'intégration des collections du CPDG.
- Après intégration des collections du CPDG à la BUFR, les usagers de la nouvelle bibliothèque trouveront les outils nécessaires à leur autonomie dans un guide du lecteur qu'on aura pris soin d'élaborer durant la période transitoire.
- Association à la réflexion menée par la BU sur l'évolution de l'accès à la documentation numérique.
- Possibilité d'interrogation du bouquet de bases de données<sup>9</sup> offert par la BU actuellement en test gratuit sur le site de l'université.

## 7. Obstacles, risques, contraintes

- le guide du lecteur élaboré ne remplacera peut-être pas l'aide personnalisée à la recherche et sur rendez-vous pratiquée jusqu'à présent pour les publics du CPDG. Cette nouvelle organisation exigera d'eux davantage d'autonomie. L'arrêt de l'accompagnement personnalisé entraînera-t-il la perte du public professionnel ?
- Lenteur de la mise en œuvre des procédures (aménagement des locaux, intégration dans un programme, constitution des équipes) ; le public actuel du CPDG restera-t-il fidèle pendant la période de transition de l'offre documentaire ?
- Accroissement de certaines tâches pour le personnel : rangement lié au libre-accès, sollicitation par le public.

---

<sup>9</sup> Parmi lesquelles *Cambridge scientific abstracts* qui donne accès à la base bibliographique « Age Line ».

## 8. Effets attendus, objectifs

- L'instauration du libre-accès dans la nouvelle bibliothèque d'UFR permet une revalorisation et une meilleure visibilité des collections et favorise la recherche spontanée.
- On maintient l'idée d'une bibliothèque de proximité, pour la BUFR d'une part, pour le CPDG d'autre part.
- Association à la réflexion menée par la BU sur l'évolution de l'accès à la documentation numérique dans le cadre de la politique documentaire de l'université.
- Accroissement du public du fait de la fusion.
- Meilleure gestion documentaire par la professionnalisation du personnel.
- Meilleure adéquation des services aux publics.
- enrichissement disciplinaire mutuel des deux collections fusionnées.

## I idée force du scénario

Le partage des ressources documentaires et la fusion des collections impulse un nouveau dynamisme aux deux services de documentation pour un meilleur service à l'utilisateur.

# SCENARIO 2 : LA COHABITATION

## 1. Description

Les collections du CPDG déménagent du centre-ville pour intégrer les locaux de l'UFR SHS tout en restant indépendantes de la bibliothèque de l'UFR.

Le principe de fonctionnement du centre de documentation du CPDG est conservé.

La structure documentaire devient une bibliothèque associée du SICD2. Dans cette optique, les collections du CPDG intègrent le catalogue Odysée et les publics ont accès aux ressources du réseau.

La documentation la plus généraliste, en majorité des monographies, pourra être proposée au pôle E de la BU. Ces ouvrages constituent environ un tiers des collections du CPDG. Les deux tiers restant constitués de littérature grise, rapports de diverses institutions (Ministères, caisses d'assurance maladie, productions universitaires), actes de colloques, périodiques et du fonds Philibert, formeront un pôle gérontologie identifié au sein de l'UFR SHS.

## 2. Déroulement du scénario : les étapes

- phase de préparation du déménagement des collections du CPDG : inventaire et sélection des ouvrages susceptibles de rejoindre le pôle E de la BU et mise en cartons.
- Agrandissement des locaux pour rendre la cohabitation possible :
  - Instauration du libre-accès dans la BUFR SHS<sup>10</sup>
  - Idem pour le CPDG<sup>11</sup>

---

<sup>10</sup> Cf. Préambule : préconisations.

<sup>11</sup> Cf. « 4.Moyens »

- Après installation de chaque collection dans ses espaces propres, les deux centres peuvent fonctionner de façon indépendante.

### **3. Mesures transitoires**

#### **1. Pour le CPDG**

- inventaire et désherbage en fonction d'un protocole établi en amont.
- Sélection de la documentation à caractère généraliste destinée à rejoindre le pôle E de la BU.
- Rassemblement des éléments constitutifs du fonds Philibert identifié comme tel et constitution à partir des ouvrages spécialisés d'un pôle de compétence en gérontologie. Ces deux composantes formeront une unité documentaire nouvelle installée dans les locaux de l'UFR SHS.
- Le centre de ressources documentaires du CPDG doit trouver ses fonds propres dans la formation continue et se fixer des objectifs de compétitivité afin de devenir un pôle de compétence dans le domaine de la gérontologie. Il lui serait profitable de consolider les relations déjà existantes et de solliciter d'autres partenariats afin de créer un véritable réseau disciplinaire local.

#### **2. Pour le service de documentation de l'UFR SHS**

- désherbage et tri préalables au transfert d'une partie des collections à la BU (sociologie, arts et littérature).
- Réorganisation à l'intérieur du nouvel espace suivant les règles d'instauration du libre-accès.

## 4. Moyens

### 1. en personnel

- 2 vacataires pour assister le travail de récolement et mettre les ouvrages en cartons au CPDG dès juin/juillet 2001.
- problème de la rétroconversion des 70% des collections actuelles du CPDG : le plan régional semble ne plus pouvoir assumer ce genre d'opérations ; il faudra en conséquence préconiser l'emploi d'un vacataire/contractuel pour un an à temps plein (durée estimée pour un catalogage de 3500 ouvrages) : quel choix de l'université entre contractuel et vacataire ?
- maintenir du personnel chargé de la documentation après le départ de Françoise Rancoule.

### 2. en matériel

- un poste informatique de consultation des ressources réseau pour le CPDG.
- du mobilier adapté aux nouveaux locaux (le mobilier actuel dépasse les hauteurs de plafond du bâtiment SHS, mobilier pour les périodiques)

### 3. en locaux

- pour l'instauration du libre-accès à la BUFR<sup>12</sup>  
un espace spécifique et relativement spacieux pour accueillir les collections du CPDG : 110 m<sup>2</sup> seront nécessaires pour une mise en espace de type libre-accès de 53 ml de monographies et d'une cinquantaine de titres de

---

<sup>12</sup> Cf. Préambule, « préconisations »

périodiques, un photocopieur, 8 places assises, un bureau et un poste informatique de consultation..

## 5. Cadre institutionnel

- Le CPDG et l'UFR réalisent entièrement leur rapprochement, mais les centres de documentation demeurent indépendants. Il serait souhaitable que le centre de documentation CPDG acquière le statut de bibliothèque associée. A terme, on pourra envisager l'intégration au SICD des deux structures documentaires.
- On veillera, le service aux professionnels étant destiné à être développé, à ce que la subvention accordée jusqu'à présent par le Conseil Général soit maintenue dans le cadre d'une convention qu'il convient d'établir dans les meilleurs délais.

## 6. Nouveaux services pour de nouveaux publics

- les deux structures offrent désormais un accès libre aux collections.
- Le CPDG maintient ses services d'accompagnement et de co-production, enrichis d'un contexte nouveau (accès aux ressources électroniques en réseau).
- Proximité des chercheurs avec leur centre de ressources.
- Possibilité pour les publics du CPDG d'accéder sur le campus à une offre documentaire plus large.

## 7. Obstacles, risques, contraintes

- perte du public de professionnels, non habitué à fréquenter le campus universitaire (d'autant plus que les locaux de l'UFR ne sont pas immédiatement identifiables d'un point de vue géographique).

- dans les locaux attribués au CPDG, aucun bureau n'offre à lui seul la superficie nécessaire à l'accueil de la documentation concernée : nécessité d'entreprendre un chantier d'agrandissement des locaux.
- Coût de l'opération en temps et en moyens.

## 8. Effets attendus

- développement d'un pôle de compétence spécialisé en Gérontologie, lié à des activités de formation et de recherche. Ce pôle clairement identifié peut devenir tête de réseau local et s'affirmer au sein du réseau national piloté par la FNG-Cleirppa.
- visibilité des collections accrue pour le public du CPDG (catalogue sur Internet).
- Lien maintenu avec les formations dispensées par le CPDG et les spécialisations en gérontologie proposées dans le cadre des formations initiale et continue au sein de l'UFR SHS.

## I idée force du scénario

Constitution d'un pôle d'excellence en gérontologie qui devient tête de réseau au niveau local tout en étant associé à l'UFR.

# SCENARIO 3 : L'INTEGRATION A LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

## 1. Description

Il s'agit de répartir une partie des collections du CPDG entre les différents pôles de la BU, et de mettre à disposition à l'intérieur du pôle E tel qu'il sera aménagé à l'issue du chantier « Doc 2000 » la documentation relevant de ce qui constitue les fondements de la gérontologie. L'objectif est de constituer une fonds spécialisé à partir des collections personnelles du Professeur Philibert, des revues de la discipline (dont les pionnières) et de la littérature grise produite dans ce domaine.

La BU constitue sur le campus un lieu bien identifié pour le public non étudiant qui représente une part importante des usagers du centre de documentation du CPDG.

## 2. Déroulement du scénario : les étapes

- avant le déménagement, prévu courant septembre :
  - Faire un inventaire des collections
  - reconstituer le fonds Philibert en lui rendant sa cohérence.
  - Prévoir une concertation avec Mme Calvez, responsable du pôle E à la BU, pour la répartition de la partie la plus généraliste des collections.
  
- après le déménagement : période d'intégration et d'harmonisation (catalogage, cotation en Dewey, équipement pour le prêt informatisé)

- après le déménagement des collections du CPDG : Madame Rancoule intègre l'équipe pédagogique pour y assurer une veille et un accompagnement documentaires liés aux activités de formation et de recherche.

### 3. Mesures transitoires pour le CPDG

- Il conviendra en premier lieu de procéder à un inventaire des fonds à partir duquel pourra se concevoir le désherbage guidé par le protocole élaboré et proposé par le groupe projet. Cette opération sera menée par un groupe de travail piloté par Madame Rancoule et Madame Calvez, comprenant des représentants de l'équipe scientifique du CPDG.
- On désignera les documents qui font la richesse et la spécificité du fonds du CPDG actuellement (collections de périodiques, littérature grise et le fonds Philibert). Ceux-ci trouveront une place appropriée à l'intérieur du pôle E pour constituer un fonds spécialisé et patrimonial.  
Il serait souhaitable qu'une politique documentaire soit élaborée pour le suivi des acquisitions en gérontologie après intégration des collections à la BU. On veillera à ce que cette politique soit validée par les acquéreurs de la BU.

## 4. Moyens

### 1.1. En personnel

Il faudra prévoir à terme une harmonisation de la classification à celle mise en place par la BU, à savoir la Dewey. Cette opération peut être assumée par la BU ; il serait même souhaitable, la Dewey ayant été quelque peu remaniée pour répondre aux besoins locaux, que ce soit le personnel de la BU qui recote les ouvrages du CPDG. Ainsi, on respectera la classification Dewey telle qu'elle

est pratiquée localement, et le niveau de catalogage choisi pour les notices bibliographiques.

### 1.2. En matériel

Prévoir une signalétique spécifique au fonds Philibert et l'équipement lié au traitement matériel des collections (antivols, étiquettes de codes à barres, étiquettes de cotes...)

### 1.3. En locaux

Le pôle E est l'entité unique d'accueil des collections du CPDG. Néanmoins, les ouvrages constituant le fonds Philibert bénéficieront pour plus de visibilité d'un espace distinct à l'intérieur de ce pôle. Il est donc souhaitable de prévoir une augmentation des travées.

## 5. Cadre institutionnel

L'intégration du centre de formation du CPDG à l'UFR SHS n'est pas remise en cause. En effet, les chercheurs du CPDG rejoignent l'UFR. En revanche les ressources documentaires des deux unités se distinguent l'une de l'autre. Ainsi, les collections du CPDG intègrent physiquement et intellectuellement le fonds de la BU. C'est au sein de la Bibliothèque universitaire que les usagers devront dorénavant effectuer leurs recherches documentaires.

## 6. Nouveaux services pour de nouveaux publics

Les usagers actuels du CPDG bénéficieront d'une amélioration des services :

- des horaires d'ouverture élargis (9h-19h du lundi au vendredi, 9h-13h le samedi), mieux adaptés au rythme de travail des professionnels ainsi qu'aux besoins des étudiants ;
- un accès libre aux collections, permettant le butinage ;
- un accompagnement dans les recherches assuré par le personnel affecté au pôle ;
- une pluridisciplinarité renforcée et augmentée en qualité du fait de la richesse du contexte documentaire.

Cette hypothèse permettrait également de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses du public éloigné. Le signalement des collections du CPDG dans le SU assure en effet leur valorisation à l'extérieur, et rend possible les échanges par prêt entre bibliothèques.

Madame Rancoule poursuit son travail d'accompagnement pédagogique par la veille et le conseil documentaires tel qu'elle l'offre actuellement à l'équipe scientifique, aux professionnels non universitaires et aux étudiants de la formation continue. Il n'est pas exclu de mettre à disposition de façon ponctuelle (lors de session de regroupement par exemple) les ressources documentaires de la BU aux publics des formations diplômantes.

## 7. Obstacles, risques, contraintes

- problème de la rétroconversion des 70% des collections actuelles du CPDG : le plan régional semble ne plus pouvoir assumer ce genre d'opérations ; il faudra en conséquence préconiser l'emploi d'un contractuel pour un catalogage en masse.
- Même si l'on maintient l'estampille d'un fonds « Philibert », l'intégration au pôle E de la documentation plus généraliste et qui est davantage sollicitée par les professionnels, risque d'entraîner une certaine perte d'image pour le CPDG.
- l'UFR perd, par l'intégration de cette documentation à la BU, l'occasion d'un enrichissement disciplinaire.

## 8. Effets attendus

- l'intégration du fonds CPDG dans un des pôles de la BU lui fera bénéficier d'un certain nombre de compétences techniques et de services :
  - l'aide au catalogage
  - l'accès au PEB pour le public
  - le libre-accès
  - visibilité avec le SU : changement d'échelle, profitable au réseau national de gérontologie piloté par la FNG-Cleirppa.
  - Mise en évidence du travail de documentation par la veille documentaire et la proximité avec l'équipe pédagogique et les chercheurs.

## I idée force du scénario

Revalorisation des collections du CPDG par leur intégration dans une structure documentaire qui les dynamise et leur donne un cadre de développement.

# SCENARIO 4 : LA DISPERSION DU FONDS DU CPDG

## Préambule

Tous les scénarios présentés jusqu'ici nécessitent des investissements importants en personnel et en moyens. Or ces choix financés en majeure partie par l'université Pierre-Mendès-France (UPMF) ne peuvent trouver leur sens que si un public suffisant existe pour assurer le développement d'une véritable filière de *gérontologie*.

Cependant cette perspective ne nous semble pas suffisamment établie à l'heure actuelle. En conséquence il serait prudent, avant tout engagement ultérieur, d'en examiner avec attention et réalisme les possibilités.

Pour raisonner complètement sur l'ensemble des champs du possible, il nous est apparu indispensable de tester un quatrième scénario: celui de l'interruption d'une documentation spécifique de gérontologie rattachée jusqu'ici à l'université Pierre-Mendès-France.

## 1. Description

Il s'agit de tirer les conséquences de l'impossibilité de trouver le public d'étudiants suffisant pour assurer le développement d'une filière d'enseignement de gérontologie.

Dans cette hypothèse, le maintien et même la localisation d'un fonds documentaire implanté à l'université Pierre-Mendès-France n'auraient plus de raison d'être.

Aussi, dans cette situation il serait opportun de répartir les collections entre les bibliothèques et centres documentaires situés en France étant les mieux à même de les valoriser.

Les collections personnelles du professeur Philibert et la partie la plus significative de la littérature grise, seront destinés, après récolement, à rejoindre le centre de documentation de la FNG-CLEIRPPA.

Le reste des collections, notamment les ouvrages généralistes et les périodiques seront répartis entre la bibliothèque de l'IEP et celle de l'UPMF sur les préconisations d'un groupe de travail piloté par Mme RANCOULE. Les documents personnels et les manuscrits des fondateurs du CPDG ainsi que la partie de la littérature grise présentant un intérêt pour l'histoire de la gérontologie seront confiés à la bibliothèque municipale de Grenoble voire aux archives départementales.

## 2. Déroulement du scénario : les étapes

- Avant le déménagement, prévu courant septembre, il y aura lieu de :
  - réaliser un inventaire des collections
  - reconstituer le fonds Philibert en vue de son transfert à la FNG-CLEIRPPA<sup>13</sup>
  - prévoir une concertation avec les responsables des bibliothèques de l'UPMF et, le cas échéant, de la bibliothèque municipale de Grenoble.
- Après le déménagement des collections, réaffectation des personnels enseignants et formateurs du CPDG.

## 3. Mesures transitoires

- un groupe de travail piloté par Mme Rancoule élaborera une grille de critères de ventilation de la documentation entre les différents centres concernés. Il convient d'y faire participer les responsables de chacun d'entre eux.

---

<sup>13</sup> Cf 3 « mesures transitoires » : la répartition.

- les personnels enseignants et formateurs de l'ex CPDG seront réaffectés dans les départements correspondant à la psychologie sociale ou à la psychologie clinique de l'UFR SHS.
- Dans cette hypothèse Mme Rancoule assurera d'abord la supervision de la répartition des fonds. Une fois cette tâche terminée, on peut imaginer de l'associer à l'UFR (département de gérontologie) pour lui confier la charge de la veille documentaire.

## 4. Moyens

Il conviendra de prendre les mesures nécessaires au déménagement des collections, à charge des différents lieux d'accueil d'organiser leur réception et leur traitement.

## 5. Cadre institutionnel

Il est indispensable de prévoir un document de synthèse tirant les conséquences du récolement effectué puis d'élaborer, à partir d'un modèle type, plusieurs conventions traçant les conditions de dévolution des collections à la FNG-CLEIRPPA ainsi qu'aux autres bibliothèques et centres d'archives mentionnés ci-dessus et le cas échéant aux archives départementales.

## 6. Obstacles, risques, contraintes

Outre le délaissement d'une activité de recherche dans laquelle le pôle grenoblois avait su se montrer pionnier, la dispersion des fonds aura pour effet de clore une période où s'illustrèrent, dans le domaine de la gérontologie, certains enseignants chercheurs du pôle grenoblois.

Le principal risque de cette hypothèse est de reporter à terme sur le budget de l'université le coût du potentiel d'enseignement et de formation de l'ex CPDG qui était jusqu'à ce jour, pour une grande part, autofinancé.

On peut craindre la disparition de la G rontologie comme discipline d'enseignement   l'universit  de Grenoble.

## **7. Effets attendus, objectifs**

- Une r partition des collections du CPDG dans diff rentes biblioth ques, en fonction de l'int r t scientifique pr sent  par les fonds, occasion d'enrichissement de centres nationaux.
- Eviter tout risque mal pes  d'investissements dans un domaine incertain au d triment des choix d'enseignements d j  r alis s ou projet s (notamment les projets d'habilitation de nouveaux DESS, tel celui du «management psychologique des organisations »).

## **I d e force du sc nario**

Pour une  conomie de moyens justifi e par une perte de visibilit  de la discipline sur le site de Grenoble.

**Éléments significatifs extraits  
de l'enquête réalisée du 14 au  
18 mai 2001 dans les deux  
bibliothèques étudiées :  
pratiques et attentes des  
usagers.**

## Préalable

Afin de cerner les pratiques et attentes des usagers (étudiants, enseignants-chercheurs et professionnels) du centre de documentation du CPDG et du service de documentation de l'UFR SHS, nous avons diffusé dans ces établissements un questionnaire durant la semaine du 14 au 18 mai 2001. Nous présentons ci-dessous les éléments qui, parmi les réponses collectées, nous ont paru les plus à même d'étayer notre réflexion en vue de proposer des scénarios inscrits dans un contexte identifié.

## Présentation des données

### 1. Fréquentation

Depuis la rentrée universitaire, à quel rythme fréquentez-vous la bibliothèque du CPDG / de l'UFR SHS ?

Fréquentation	Nb cit	Fréq
Non- réponse	2	3%
1 fois par semaine ou plus	16	24%
1 à 2 fois par mois	29	43%
1 fois par trimestre	16	24%
Moins souvent	4	6%
Aucune fois depuis octobre 2000	1	1%
TOTAL OBS	68	100%

Deux tiers des personnes interrogées fréquentent la bibliothèque plus d'une fois par mois et plus de 90% d'entre elles viennent au moins une fois par trimestre

## 2. Activités à la bibliothèque

Pour quelles raisons vous rendez-vous la bibliothèque ?

Activités à la bibliothèque	Nb cit	Fréq
Pour emprunter des documents	59	87%
Pour consulter sur place plutôt des ouvrages	30	44%
Pour consulter sur place plutôt des revues	34	50%
Pour faire des recherches documentaires à partir des catalogues en ligne	13	19%
Pour faire des recherches documentaires à partir des cédéroms en réseau	7	10%
Pour faire des recherches documentaires en consultant les bibliothécaires	27	40%
Pour travailler sur vos propres documents	9	13%
Autres raisons	19	28%
TOTAL OBS	68	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (8 au maximum)

La bibliothèque remplit parfaitement ses fonctions traditionnelles (prêt et consultation sur place) L'accompagnement documentaire, au CPDG principalement, est un service apprécié des usagers En revanche, les ressources en ligne restent peu exploitées.

### 3. Fréquence de consultation des revues

A quelle fréquence avez-vous consulté les revues depuis octobre 2000 ?

Fréquence/revues	Nb cit	Fréq
Non- réponse	7	10%
Aucune fois	15	22%
1 à 2 fois	15	22%
1 fois par mois	20	29%
1 fois par semaine	11	16%
TOTAL OBS	68	100%

Les revues constituent un motif important de fréquentation de la bibliothèque plus de deux tiers des usagers les ont consultées au moins une fois depuis 6 mois

### 4. Suivi de l'actualité par les revues

Les abonnements aux revues vous permettent-ils de suivre l'actualité de votre champ d'intérêt ?

Actualité/revues	Nb cit	Fréq
Non- réponse	5	7%
Oui	42	62%
Non	8	12%
Ne consulte pas les revues	13	19%
TOTAL OBS	68	100%

Les abonnements pris à la bibliothèque répondent aux besoins des usagers

## 5. Ouvrages de référence

Concernant les ouvrages de référence (manuels de base, fondamentaux), estimez-vous que la bibliothèque est

Ouvrages de référence	Nb cit	Fréq
Non- réponse	7	10%
Très riche	11	16%
Assez riche	41	60%
Plutôt pauvre	8	12%
Très pauvre	1	1%
TOTAL OBS	68	100%

## 6. Ouvrages spécialisés

Concernant les ouvrages spécialisés, estimez-vous que la bibliothèque est

Ouvrages spécialisés	Nb cit	Fréq
Non- réponse	8	12%
Très riche	18	26%
Assez riche	24	35%
Plutôt pauvre	16	24%
Très pauvre	2	3%
TOTAL OBS	68	100%

Les collections, tant de référence que spécialisées, sont perçues comme satisfaisantes par les usagers

## 7. Couverture disciplinaire

Trouvez-vous d'autres documents que ceux que vous étiez venus chercher traitant de votre problématique ?

Couverture disciplinaire	Nb cit	Fréq
Non- réponse	5	7%
Toujours	12	18%
Souvent	21	31%
Parfois	22	32%
Jamais	8	12%
TOTAL OBS	68	100%

L'offre dans une thématique donnée semble suffisamment large pour fournir à plus de 80% des usagers des documents qu'ils n'étaient pas venus chercher au départ

## 8. Accès libre

Trouveriez-vous avantageux d'avoir un accès libre aux collections ?

Accès libre	Nb cit	Fréq
Non- réponse	3	4%
Oui	51	75%
Non	5	7%
Indifférent	9	13%
TOTAL OBS	68	100%

Les personnes interrogées plébiscitent le libre accès aux collections ( à 75% !)

## 9. Nombre de places

Estimez-vous que les places de travail sont en nombre suffisant ?

Nombre places	Nb cit	Fréq
Non- réponse	7	10%
Oui	26	38%
Non	35	51%
TOTAL OBS	68	100%

Cette réponse nous incite à proposer un agrandissement des locaux de la bibliothèque

## 10. Recours au personnel

Avez-vous recours au personnel de la bibliothèque pour des renseignements documentaires (en dehors du prêt) ?

Recours au personnel	Nb cit	Fréq
Non- réponse	3	4%
Systematiquement	19	28%
Souvent	15	22%
Occasionnellement	20	29%
Jamais	11	16%
TOTAL OBS	68	100%

La fonction de médiateur assurée par les bibliothécaires est très appréciée des personnes interrogées

## 11. Autres bibliothèques

Quelles autres bibliothèques avez-vous fréquenté depuis la rentrée universitaire 2000 ?

Autres bibliothèques	Nb cit	Fréq
Non- réponse	11	16%
BU Droit/Lettres	30	44%
Autre bibliothèque d'UFR de l'UPMF	4	6%
Autre bibliothèque d'UFR de l'Université Stendhal	3	4%
BU Sciences	8	12%
BU Médecine	8	12%
Bibliothèque d'UFR de l'Université Joseph Fourier	5	7%
Bibliothèque municipale de Grenoble	9	13%
Centre de documentation de votre établissement	11	16%
Autres	26	38%
TOTAL OBS	68	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (9 au maximum)

La bibliothèque universitaire Droit / Lettres tient une place prépondérante au sein du dispositif documentaire grenoblois

La majorité des usagers dit la fréquenter en plus des structures de proximité observées

## Synthèse

Il apparaît que les structures documentaires étudiées sont des bibliothèques de proximité appréciées de leurs publics. Elles sont fréquentées régulièrement par la quasi-totalité des personnes interrogées, qui y trouvent une offre de services classiques satisfaisante.

La mise en place d'un accès libre aux collections et une augmentation du nombre de places de travail sont des évolutions souhaitées par les usagers. Elles nécessitent une bibliothèque agrandie et repensée en complémentarité de la bibliothèque universitaire, établissement phare sur le campus.

# Taux de recouvrement et localisation de titres acquis par le CPDG entre 1994 et 2000 au sein du SICD2

(tableaux et graphiques 1 et 2)

Nous avons, à partir des listes d'acquisitions du CPDG couvrant la période de décembre 1994 à décembre 2000, procédé à une interrogation systématique du catalogue Odyssee afin de connaître le taux de recouvrement entre les collections du CPDG et celles du SICD2. Compte tenu du temps imparti, nous avons choisi de ne pas effectuer cette opération sur la période de février 1996 à novembre 1998. Avoir retenu les périodes extrêmes nous permet malgré tout de rendre compte de l'évolution de ce taux de recouvrement, en augmentation de 1994 à 2000.

De cette observation naissent deux remarques :

- la gérontologie est de plus en plus présente dans les collections des composantes du SICD2.
- la complémentarité des fonds avec la BU est un argument en faveur du scénario de fusion et du scénario d'intégration.





# Typologie des documents acquis par le CPDG entre 1994 et 2000 non signalés dans Odyssée

(Tableau 3, graphiques 3 et 4)

Suite à l'interrogation systématique du catalogue Odyssée, nous avons établi une typologie des documents possédés uniquement par le CPDG. Les résultats soulignent la prédominance de la littérature grise, des actes de congrès et colloques et des rapports universitaires et institutionnels.

Cette observation étaye le scénario cohabitation qui prévoit la création d'un pôle de compétence identifié en gérontologie au sein de l'UFR SHS en coopération avec la BU.





**Cahier des charges du scénario  
retenu : la fusion**

# Table des matières

<b>Cahier des charges du scénario retenu : la fusion</b>	<b>45</b>
<b>1. Description</b>	<b>48</b>
<b>2. Echancier</b>	<b>49</b>
<b>3. Mesures transitoires</b>	<b>50</b>
1. Organisation matérielle	50
1.1. Pour le CPDG	50
1.2. Pour la BUFR SHS	52
2. Catalogage informatisé	53
<b>4. Pour la nouvelle structure intégrée au SICD</b>	<b>53</b>
1. Définition d'une politique documentaire commune	54
2. Le réaménagement des locaux : la mise en place du libre accès dans la nouvelle structure documentaire	57
2.1. Le chiffrage de la surface	57
2.2. Chiffrage indicatif du coût de la mise en libre-accès	58
2.2.1 Evaluation quantitative des collections	58
2.2.1.1 A l'UFR SHS	58
2.2.1.2 Au CPDG	58
2.2.2 Préconisations de mise en libre-accès	58
2.2.3 Pour les collections de l'UFR SHS	59
2.2.3.1 Pour les collections du CPDG	59
2.2.3.2 Pour la bibliothèque commune	59
2.2.4 Chiffrage	59
2.2.4.1 Matériel nécessaire	59
2.2.4.2 Estimation des coûts	60
3. Le personnel	61
<b>5. Nouveaux services pour de nouveaux publics</b>	<b>62</b>
1. Quelques lieux ressources	62
1.1. La bibliothèque de l'université de Sherbrooke (Québec)	62
1.2. La bibliothèque de l'université de Laval (Québec)	63
1.3. L'université d'Ottawa	63
1.4. Bases de données	63
1.4.1 Bases de données de gérontologie	63
1.4.1.1 AgeInfo	63
1.4.1.2 AgeLine	64
1.4.2 Bases de données multidisciplinaires ou dans des domaines voisins	64
1.4.2.1 Banque de données Santé Publique (BDSP)	64
1.4.2.2 Pascal et Francis	65
1.4.2.3 Medline	66
<b>6. Perspectives</b>	<b>67</b>

# Introduction

Le second comité de pilotage a retenu le scénario de la fusion. Il est prévu que le projet abouti soit validé le 10 juillet 2001 par le Président de l'université Pierre Mendès-France. Nous reprenons ici le projet tel qu'il avait été présenté aux commanditaires en lui apportant les développements et précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Il s'agit d'un scénario complexe, coûteux, mais ductile à la décision. Il devrait assurer une plus-value à l'UFR, et apporter une certaine sécurité au CPDG.

On conçoit une bibliothèque unifiée de proximité qui devrait être la première BUFR intégrée au SICD2. Une de ses missions consistera à penser l'accueil du public professionnel.

# 1. Description

Les collections du CPDG quittent les locaux du centre ville pour rejoindre celles du service de documentation de l'UFR SHS.

La partie des collections la plus demandée est ventilée dans le plan de classement actuel de la BUFR. La documentation spécifique à la gérontologie forme une nouvelle classe alphanumérique, G (Gérontologie).

Le fonds identifié « Philibert » constitué de littérature grise, périodiques pionniers et ouvrages en anglais du fonds personnel du professeur intégrera la réserve active conçue pour accueillir la documentation issue du désherbage des collections du CPDG et de l'UFR et conservée à la disposition des usagers.

Le libre-accès est instauré dans une bibliothèque réaménagée et agrandie.

## 2. Echancier

Calendrier Tâches	2001						2002												
	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
Déménagement CPDG à l'UFR																			
TRAITEMENT DES COLLECTIONS DU CPDG																			
Inventaire																			
<i>Charte documentaire</i>																			
Constitution du groupe de travail																			
Rédaction de la charte																			
<i>Désherbage</i>																			
<i>Catalogage</i>																			
Recrutement de 2 vacataires																			
Formations à Absys																			
Catalogage et exemplarisation																			
Intégration des collections																			
Début des travaux de réaménagement																?	?	?	

# 3. Mesures transitoires

## 1. Organisation matérielle

### 1.1. Pour le CPDG

Un récolement fondé sur les cahiers d'inventaire, prévu initialement avant la mise en cartons, se fera après le déménagement, de façon à préparer le travail d'évaluation sur les collections.

Il convient d'attribuer un local spécifique aux opérations de traitement des collections, où elles demeureront accessibles aux publics, et prioritairement aux étudiants des formations dispensées par le CPDG.

La fusion sera précédée d'une période transitoire d'un an permettant un désherbage des collections<sup>14</sup> du CPDG et l'élaboration d'une politique documentaire à long terme en cohérence avec la politique documentaire de l'UFR et en concertation avec la BU. Un groupe de travail piloté par Françoise Rancoule serait chargé de l'opération. Il pourra être composé de personnels du CPDG, des différentes composantes de l'UFR et du pôle E (Sciences humaines et sociales) de la BU.

Dans ce contexte, il revient à Françoise Rancoule assistée de l'équipe scientifique du CPDG de formaliser une Charte documentaire de gérontologie avec des préconisations d'acquisitions liées aux nouvelles thématiques. Cette charte sera prise en compte dans l'élaboration d'une politique documentaire commune. L'analyse qui suit présente les résultats du dépouillement des listes d'acquisitions du CPDG sur cinq ans. Elle est destinée à apporter des éléments d'aide à la décision pour l'élaboration de la Charte documentaire.

## Dépouillement des listes d'acquisitions du CPDG

L'intérêt qui a guidé cette interrogation approfondie du SUDoc, après l'interrogation d'Odyssee, était de justifier la conservation des collections du CPDG en en démontrant la rareté à l'échelon national. Nous avons donc relevé de manière systématique les titres faisant l'objet de dix localisations et moins, et les localisations pour les titres n'étant présents que dans deux bibliothèques et moins.

Nous avons ainsi pu établir deux listes, la première pointant les établissements et sections détentrices des titres peu courants (moins de dix localisations), la seconde recensant les titres « rares ».

Les documents recensés sont en majorité des ouvrages spécialisés, des thèses possédées en double par la BIUM et le lieu de soutenance, des actes de colloque, des ouvrages d'éditeurs rhône-alpins ou de l'édition francophone (Québec, Belgique, Suisse).

La liste des bibliothèques accueillant les titres faisant l'objet de moins de dix localisations dans le SUDoc peut servir de point de départ à la constitution d'un réseau documentaire pour la discipline. Il y a certes de nombreux titres localisés en section Santé, mais l'essentiel demeure en sections Lettres-Droit et plus particulièrement en Sciences sociales.

On peut expliquer la présence dans ce tableau de la bibliothèque universitaire de Rennes par l'existence de l'Ecole nationale de Santé publique (ENSP) dans cette ville ; celle de la bibliothèque universitaire de Bordeaux par la proximité de l'Office aquitain de recherches, d'études, d'information et de liaison sur les problèmes des personnes âgées (OAREIL). L'IEP de Grenoble possède un nombre important de rapports statistiques et de données chiffrées sur les populations concernées; il semble cependant nécessaire de conserver ces documents au sein du CPDG qui développe une veille documentaire sur la thématique : « population et vieillissement ».

Parmi les documents non localisés dans le SUDoc<sup>15</sup>, on recense essentiellement des mémoires propres aux formations du CPDG en « Santé protection vieillissement », des rapports ministériels et d'associations, des publications des collectivités locales. Quant aux monographies non identifiées,

---

<sup>14</sup> Voir les recommandations données en annexe dans le « protocole de désherbage pour le CPDG ».

<sup>15</sup> Le détail du dépouillement été remis au CPDG ; il ne figure pas dans ce rapport final.

il s'agit principalement d'éditions universitaires, francophones (Québec, Belgique, Suisse) et régionales.

## LE FONDS PHILIBERT

Françoise Rancoule nous ayant envoyé une sélection de titres constituant le fonds Philibert, nous avons interrogé le SUDoc suivant les mêmes critères que ceux choisis pour les listes d'acquisitions. Les résultats obtenus ne font qu'accentuer la nécessité de signaler ces documents dans un catalogue national et d'en assurer l'accessibilité. En effet, les rares titres localisés dans le SUDoc le sont en peu d'endroits (au maximum trois localisations). Les bibliothèques concernées sont les mêmes que celles présentées dans le tableau des résultats donné en annexe (Paris 10 Nanterre, Bordeaux 2-Sciences de l'Homme et Odontologie, Rennes 1...).

Tout ou partie des ouvrages recotés pourra intégrer une nouvelle classe alphanumérique identifiée par la lettre G (Gérontologie). Les ouvrages non classés en G seront ventilés dans les autres sections du plan de classement existant. La documentation du CPDG intégrera probablement les collections de la BUFR avant que celle-ci n'ait subi les modifications liées à l'instauration du libre-accès. On utilisera donc les travées libérées par les sections sociologie, philosophie et arts pour y installer la gérontologie. La réorganisation dans l'espace n'interviendra que dans un deuxième temps.

### 1.2. Pour la BUFR SHS

Il paraît opportun de confier les ouvrages classés en « arts & littératures » (R et E), extrêmement peu demandés, à la bibliothèque de l'UFR ARSH qui accueille déjà le fonds de philosophie SH, ou bien à la BU. De même, les sociologues ne paraissent pas opposés à un transfert de la section « sociologie » à la BU, pôle E. Ces deux mesures permettraient de libérer un certain espace de rayonnages.

Il semble souhaitable pour des questions d'organisation que le bureau de la responsable du service de la documentation de l'UFR soit rapproché des locaux de la bibliothèque.

## 2. Catalogage informatisé

Nous proposons que les documents déjà présents dans le catalogue fassent l'objet d'un signalement dans Odyssée par exemplarisation. Celle-ci, qui concerne environ 30% du fonds, s'accompagne de la recotation physique de chaque ouvrage. L'ensemble de ces deux opérations s'étalera sur toute la durée de la phase transitoire.

Il faudra envisager le recrutement de deux vacataires pour deux périodes de 6 mois (durée estimée pour le traitement de 3500 ouvrages). Le coût de ces recrutements est estimé à 120 000 F charges comprises<sup>16</sup>. Il s'agit de cataloguer les 70% restant après exemplarisation des ouvrages présents dans Odyssée. Cette opération devrait représenter environ un an de travail, à compter d'une demi-heure par notice de catalogage<sup>17</sup>.

En fin de phase transitoire, il conviendra de prévoir l'équipement en code à barres et en antivols avant d'intégrer physiquement la bibliothèque d'UFR, de manière à ce que les collections soient physiquement prêtes pour le prêt informatisé.

## 4. Pour la nouvelle structure intégrée au SICD

Avec l'intégration des collections, le CPDG réalise entièrement le rattachement à son organisme de tutelle originel. Le centre de documentation suit le même mouvement.

Lorsque les collections du CPDG auront été désherbées et cataloguées, elles rejoindront les locaux de l'UFR dans le plan de classement décrit plus haut. La nouvelle structure devient alors la **première bibliothèque d'UFR intégrée au SICD**. On suggère à cette occasion la création par l'université

---

<sup>16</sup> Renseignements donnés par M. Jeannin, responsable administratif de l'UFR SHS jusqu'au 15.06.01

<sup>17</sup> Cf. **BOISARD Geneviève**. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, t. 34, n°4, p.330-339.

d'un poste de coordinateur des BUFR de l'UPMF, à l'instar de ce qui existe à l'université Stendhal.

## 1. Définition d'une politique documentaire commune

On constituera un groupe de projet qui sera piloté par un conservateur de la BU. Ce groupe intégrant des enseignants-chercheurs de l'UFR, un représentant de la BUFR, un représentant du CPDG et Mme Rancoule aura pour objectif de définir la politique documentaire de la nouvelle structure, ainsi que ses missions et ses objectifs. Nous proposons ci-après un cadre général pour amorcer la réflexion.

### *Vocation et missions de la bibliothèque d'UFR SHS*

La rénovation de la BUFR dans l'optique de son intégration à terme au SICD, passe, au-delà de l'agrandissement de ses locaux, par la redéfinition de ses vocations ainsi que des missions qui en procèdent. Actuellement bibliothèque d'étude orientée vers la recherche, la BUFR s'attachera désormais à réaffirmer cette orientation spécifique par rapport au SICD, tout en maintenant le service de proximité en direction des publics des disciplines de l'UFR, y compris les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles. Elle trouvera enfin une troisième mission dans l'accueil des publics formés par les clients de la formation continue. La BUFR pourra profiter de l'expérience du CPDG en matière d'accompagnement documentaire pour la formation continue ainsi que de son savoir-faire dans la recherche-action pour entreprendre sa mutation.

### *Une bibliothèque de proximité*

La bibliothèque maintient et renforce son rôle de bibliothèque d'étude à disposition de tous les cycles des disciplines de l'UFR. Il conviendra cependant de consolider la coopération entre BUFR et SICD pour ce qui concerne l'accueil des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles de l'UFR et notamment leur formation aux techniques documentaires. Les responsables et enseignants de l'UFR ont émis le souhait de réformer à terme l'organisation des enseignements de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles (et plus particulièrement le cursus de psychologie, discipline la plus concernée par la massification de l'enseignement ces dernières années). L'objectif est de pouvoir assurer un service de formation initiale

pluridisciplinaire avec enseignement optionnel, qui soit susceptible d'accueillir un grand nombre d'étudiants, sur le modèle de ce qui se pratique dans le système universitaire américain<sup>18</sup>. Pour la mise en œuvre de ce projet, l'UFR ferait vraisemblablement appel à la compétence des services communs de l'université. Parmi les compétences de culture générale à acquérir, la maîtrise des techniques documentaires ferait l'objet d'un enseignement obligatoire ou optionnel (à la demande des enseignants), proposé en collaboration avec le SICD. On pourrait imaginer des modules de formation aux techniques documentaires, tels qu'ils ont déjà été expérimentés dans différentes universités dans le cadre de collaborations entre SICD et UFR<sup>19</sup>. On familiariserait ainsi les étudiants avec l'environnement documentaire avant ou en même temps qu'ils fréquentent la nouvelle BUFR, mise en libre-accès et réorganisée. Or, certaines mesures ont déjà été prises dans le sens de la mutualisation et du partage des ressources. En effet, les demandes d'achats des ouvrages de base destinés aux lecteurs (nombreux) du premier cycle ont été transférées au SICD. De la même manière a été transféré l'abonnement à la base PSYCHLIT, de sorte que l'UFR ne finance plus que le rattachement au réseau de la base de cédéroms et que les interrogations puissent se faire à partir des deux lieux, BUFR et SICD.

### *Une bibliothèque de recherche*

La BUFR a été amenée à jouer un rôle de bibliothèque de recherche suite à l'intégration au cours de ces dernières années des fonds documentaires propres aux laboratoires. Or, dans la mesure où les Sciences sociales ont à Grenoble une tradition scientifique affirmée et revendiquée et que la plupart des disciplines mènent des travaux en recherche expérimentale ou recherche-action (psychologie expérimentale, sciences de l'éducation, IMSS), le coût de la documentation devient très important, et les disciplines les moins représentées en effectifs et en moyens financiers, pâtissent de certaines priorités documentaires. Il convient de gérer les acquisitions en concertation avec les enseignants en privilégiant les abonnements aux périodiques pour les disciplines qui exigent un important travail de veille documentaire, en

---

<sup>18</sup> D'après la Contribution au rapport d'évaluation de l'Université Pierre Mendès-France par l'UFR Sciences de l'Homme et de la Société, mars 2001.

<sup>19</sup> LOOCK Christian. Formation documentaires des étudiants : quels contenus, quels personnels ? L'expérience de Lille 3. Former les utilisateurs de la bibliothèque. RIONDET Odile. Villeurbanne : Enssib, 2000.

actualisant les collections des disciplines qui s'appuient davantage sur des ouvrages de fond. En outre, la plupart des enseignements, orientés vers l'acquisition de compétences professionnelles, nécessitent la manipulation d'un certain nombre d'outils, dont les tests psychologiques. Face au nombre des demandes et à l'impossibilité matérielle de manipuler ces instruments de travail en salle de lecture, il est nécessaire d'envisager la création à part d'une testothèque, sous forme d'annexe placée sous la responsabilité d'un moniteur étudiant. Ce transfert sera également l'occasion de procéder à un inventaire des mallettes de tests.

#### *Un centre de ressources pour les professionnels de la formation continue*

Le développement de la formation continue est un projet cher aux enseignants-chercheurs de l'UFR, en dépit des difficultés inhérentes à sa mise en œuvre en plus des activités de formation initiale et de recherche à l'université. L'arrivée du CPDG, fort d'une certaine expérience en la matière, ne peut que renforcer et encourager les actions en direction des publics professionnels. Il existe actuellement quatre DESS à formation directement professionnalisante dont les structures ont été adaptées aux professionnels : psychologie du travail, psychologie clinique et pathologique, métiers de la formation et double compétence informatique appliquée aux sciences sociales (IMSS). Le département de psychologie dispense également le Diplôme d'Etat des psychologues scolaires. Un diplôme universitaire management psychologique des organisations, qui sera une formation complémentaire pour des psychologues déjà en poste, sera créé à la rentrée ; la création d'un DESS psychologie de la santé est en projet. En matière de documentation, les publics professionnels de la formation continue ont des contraintes horaires spécifiques dont il faudrait prendre compte en envisageant l'élargissement des horaires d'ouverture ou la tenue de permanences par exemple. On pourra également prévoir l'aménagement de plages de travail réservées à la documentation à l'intérieur de la bibliothèque, comme cela se pratique lors des séances de regroupement des DU et DESS de gérontologie au CPDG.

Il serait souhaitable que cette réorientation en trois volets de la vocation de la bibliothèque des Sciences de l'Homme et de la Société fasse l'objet d'une communication en direction des différents publics concernés qui leur détaillent les différents services proposés.

## 2. Le réaménagement des locaux : la mise en place du libre accès dans la nouvelle structure documentaire

Le chiffrage et l'estimation du coût de l'agrandissement nécessaire à la mise en place du libre accès est détaillé ci-après.

On prévoira de garder la pièce où l'on aura effectué le désherbage et la sélection (dans les espaces laissés vacants par les philosophes). Ce lieu sera destiné à accueillir la documentation constituant la réserve active.

### 2.1. Le chiffrage de la surface

Les préconisations concernant la réorganisation de l'espace sont les suivantes :

- Evaluer les mètres carrés nécessaires.
- Agrandir et rénover les locaux d'après les résultats de l'évaluation (pour la présentation de documents en libre-accès en salle de lecture, la norme danoise<sup>20</sup> préconise 65 volumes par m<sup>2</sup>. La BUFR compte actuellement 15000 volumes, le centre de documentation du CPDG 5000, soit un total de 20000 ouvrages. La surface actuelle est estimée à 240 m<sup>2</sup> ; **on considère donc nécessaire une extension de l'espace de 80 à 100 m<sup>2</sup>**, cette précaution permettant de gérer l'accroissement des collections pour une période de 5 ans.)
- Prévoir l'espace nécessaire pour :
  - les travées : entre 3,5 et 4 ml/m<sup>2</sup> et 25 ouvrages/ml: une superficie de 107 m<sup>2</sup> pour 10 000 ouvrages. 88 à 100 documents au mètre carré. Donc 214 m<sup>2</sup> seront nécessaires pour mettre en libre-accès les ouvrages. Pour des périodiques en fascicules, 2 ml/m<sup>2</sup> et 8 titres/m<sup>2</sup>, soit 22 m<sup>2</sup> toutes collections confondues.
  - 9 m<sup>2</sup> pour un photocopieur,
  - 15 m<sup>2</sup> pour un bureau interne,
  - 15 m<sup>2</sup> pour la banque de prêt,
  - 2.7 m<sup>2</sup> par place de lecture organisées par 4 en vis à vis, à multiplier par 50 places : 135 m<sup>2</sup>,
  - 7 m<sup>2</sup> pour deux postes informatiques.

---

<sup>20</sup> **BISBROUCK M.F. et RENOULT D.** *Construire une bibliothèque universitaire*. Paris : Cercle de la Librairie, 1994.

Soit un total de 408 m<sup>2</sup> auquel il faut ajouter des espaces de circulation à hauteur de 25%, **on arrive à 495 m<sup>2</sup>.**

**Le scénario de fusion implique donc le passage de 240 à 500 m<sup>2</sup><sup>21</sup>.**

## 2.2. Chiffrage indicatif du coût de la mise en libre-accès

### 2.2.1 Evaluation quantitative des collections

#### 2.2.1.1 A l'UFR SHS

Le centre de documentation de l'UFR SHS compte actuellement, d'après nos estimations, près de 800 mètres linéaires (ml) composés de :

- 122 titres de périodiques vivants et environ 120 titres arrêtés ou morts,
- 15000 ouvrages,
- 260 mémoires et thèses,

sans compter les annales d'examens, les revues de sommaires et le matériel de tests.

#### 2.2.1.2 Au CPDG

Le centre de documentation du CPDG compte, quant à lui, environ 53 mètres linéaires (ml) composés de :

- 183 titres de périodiques vivants, arrêtés ou morts (50 vivants estimés)
- 3640 ouvrages,
- 1186 mémoires et thèses.

### 2.2.2 Préconisations de mise en libre-accès

Selon les préconisations officielles et les moyennes établies par les études réalisées sur le terrain<sup>22</sup>, la capacité moyenne est de 35 volumes (vol.) par ml pour la littérature et de 40 vol. par ml pour la littérature grise (mémoires et thèses). Pour les périodiques en littérature et sciences politiques, l'encombrement moyen par titre-année est de 10 cm (soit 4 volumes).

---

<sup>21</sup> chiffres issus de **BISBROUCK M.F.** *Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments, 1992-2000*. Paris : La documentation française, 2001. Tableau 8 « récapitulatif des surfaces minimum à prendre en compte pour la programmation d'une bibliothèque universitaire », p. 124 à 127.

<sup>22</sup> **GRUNBERG G.** *Le moniteur des travaux publics et du bâtiment, Bibliothèques dans la cité*. Paris : Ed. Le Moniteur, 1996, p. 117-118.

### 2.2.3 Pour les collections de l'UFR SHS

Ainsi, les ouvrages du centre de documentation de l'UFR SHS nécessiteraient 430 ml et la littérature grise 7. L'ancienneté des abonnements étant évaluée à 12 ans pour la totalité des périodiques (vivants et arrêtés ou morts), il faudrait, pour les stocker, 25 ml multipliés par 12 (ans), soit 300 ml. La poursuite de 122 abonnements pendant 3 ans nécessite 40 ml de plus.

#### *2.2.3.1 Pour les collections du CPDG*

De même, les collections du CPDG nécessitent 104 ml pour les ouvrages et 30 pour la littérature grise. Le stockage de 183 titres de périodiques représente 19 ml par année d'abonnement, soit 190 ml pour 10 ans d'abonnement.

#### *2.2.3.2 Pour la bibliothèque commune*

Au total, il faudrait environ :

- 535 ml pour les ouvrages,
- 40 ml pour la littérature grise,
- 530 ml pour les périodiques.

### 2.2.4 Chiffrage

#### *2.2.4.1 Matériel nécessaire*

Pour les ouvrages et la littérature grise, 575 ml nécessitent environ 640 tablettes de 0.9 m. Sachant que les étagères ne doivent pas dépasser 1,80 m, elles comportent 5 tablettes chacune. Il faudra donc 639 étagères simples (ou 319 doubles).

Pour présenter les quelque 180 périodiques vivants, 15 présentoirs de 12 casiers seront nécessaires (dernier numéro + année en cours).

Le stockage des périodiques déjà acquis se fera sur 590 tablettes, soit 118 étagères simples (ou 59 doubles).

On arrive donc à :

- **757 étagères simples (ou 378 doubles),**
- **1230 serre-livres (1 par tablette),**
- **1230 porte-titres,**
- **400 porte-titres frontaux ou latéraux (au moins),**
- **15 présentoirs à périodiques,**
- **15 tables de 4 places, soit 60 places ( pour préserver les capacités d'accueil existantes),**

- **60 chaises-lecteurs,**
- **2 meubles de consultation informatique (au moins),**
- **1 banque de prêt,**
- **1 bureau,**
- **2 chaises de bureau**

Le passage au libre-accès doit nécessairement prévoir l'équipement en système antivol (radiofréquence ou électromagnétique), qui comprend :

- un portique
- environ 30000 languettes antivol

#### 2.2.4.2 Estimation des coûts

L'estimation suivante est réalisée à titre *indicatif* à partir du catalogue général 2001 de Borgeaud bibliothèques.

Les prix indiqués ont été relevés sur ce catalogue.

A titre d'exemple, nous avons relevé les prix de 2 gammes d'étagères parmi les plus basiques.

Pour une gamme avec structures tubulaires et tablettes mélaminées (système ENEM) :

- 757 étagères simples 5 tablettes à 3208 francs, soit 2 428 456 francs (ou 378 doubles à 5326 francs, soit 2 013 228 francs).

Pour la gamme de base (rayonnages 985) :

- 757 étagères simples 5 tablettes à 2570 francs, soit 1 945 490 francs (ou 378 doubles à 3742 francs, soit 1 414 476 francs).

Les coûts suivants sont indépendants de la gamme d'étagères choisies :

- 1230 serre-livres (1 par tablette) à 23 francs, soit 28 290 francs,
- 1230 porte-titres à 8,50 francs, soit 10 455 francs,
- 400 porte-titres frontaux ou latéraux (au moins) à, respectivement, 116 et 86 francs, soit un prix moyen de 100 francs environ, soit 40 000 francs.
- 15 présentoirs à périodiques : 15 socles de 12 casiers à 524 francs, plus 15 fois 4 fois 3 casiers à 875 francs, soit 60 360 francs.
- 15 tables de 4 places (1,60 m par 0,80 m) à 1687 francs, soit 25 305 francs.
- 60 chaises-lecteurs à 800 francs pièce (en moyenne), soit 48 000 francs.
- 2 meubles de consultation informatique (entre 2 et 3000 francs pièce), soit 5000 francs.

- 1 banque de prêt à environ 3000 francs pièce.
- 1 bureau à 2500 francs.
- 2 chaises de bureau à 1547 francs, soit 3094 francs.

A cela doit s'ajouter l'achat d'un portique et de languettes antivole dont le coût est estimé à environ 65 000 F HT, hors maintenance (prix communiqué par téléphone par un responsable commercial d'une des sociétés vendant ce type de matériel).

Ainsi, l'option de base se chiffre à 1 702 386 francs dans sa configuration la plus modeste.

NB : Ce chiffrage se limite au seul mobilier et ne prend pas en compte le coût des équipements ( postes informatiques, photocopieur...).

### **3. Le personnel**

Les nouveaux services nécessitent des compétences spécifiques de la part du personnel. On veillera donc à ce que l'équipe suive une formation initiale propre au logiciel Absys, selon un plan défini par le groupe de travail décrit plus haut.

On envisagera à terme le recrutement d'une personne formée à la documentation pour succéder aux responsables actuelles à la tête de la bibliothèque intégrée.

## 5. Nouveaux services pour de nouveaux publics

Le rôle de médiation et d'accompagnement est maintenu durant la phase transitoire (les collections du CPDG demeurent en effet accessibles). Il est ensuite réévalué au moment de l'intégration du fonds à la BUFR. Il pourrait être délégué à un membre de l'équipe de documentation ou définitivement abandonné. Les outils informatiques disponibles à court terme (interrogation d'Odyssee, des bases de données sources d'information en gérontologie et des cédéroms) rendront progressivement les usagers autonomes. En outre, un guide du lecteur, élaboré durant la période transitoire, contribuera à développer cette autonomie.

La nouvelle bibliothèque intégrée pourra être associée à la réflexion menée par la BU sur l'évolution de l'accès à la documentation numérique.

Nous proposons une liste non exhaustive de sources d'information en gérontologie, notamment des bases de données, en vue de donner des pistes de services possibles.

De nombreuses sources d'information traitant de la gérontologie sont accessibles sur le Web. Une simple interrogation « bases de données et gérontologie » sur un moteur de recherche comme Yahoo donne 130 réponses.

Il serait intéressant d'organiser une activité de veille autour de ces ressources et de les proposer en signets aux usagers de la bibliothèque.

### 1. Quelques lieux ressources

#### 1.1. La bibliothèque de l'université de Sherbrooke (Québec)

Cette bibliothèque propose, à partir de son site Web (disponible à l'adresse suivante : <http://www.biblio.usherb.ca/> [site consulté le 19 juin 2001]) une riche sélection de ressources documentaires : des sites Internet, une liste de périodiques ainsi que des bases de données auxquelles la bibliothèque offre un

accès. Il convient de noter que les informations disponibles sur ce site concernent essentiellement le monde anglo-saxon en général, et le continent nord américain en particulier. En outre, la bibliothèque a sélectionné des sources disponibles sur Internet, classées thématiquement (Sites directeurs ; Associations, Organismes, Institutions, Départements, Congrès ; Revues ; Volumes ; Sujets spécifiques, relatifs ; Données statistiques et numériques) et commentés (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.biblio.usherb.ca/biblio/humaines/RIgeron.htm>).

Un site-portal français existe tout de même et est disponible à l'adresse suivante : <http://www.geronto.com/>

## 1.2. La bibliothèque de l'université de Laval (Québec)

Sous la rubrique « Service social », la bibliothèque a également sélectionné un certain nombre de sources en gérontologie (disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.bibl.ulaval.ca/ress/svs.html>)

## 1.3. L'université d'Ottawa

<http://www.uottawa.ca/library/subjects/geronto/index-f.html>

## 1.4. Bases de données

Il existe de nombreuses bases de données où la gérontologie est présente, en articulation avec deux principaux domaines : soit dans le cadre d'une approche médicale, comme dans Medline et Pascal, soit sociologique, comme dans Francis (mais dans une proportion très peu développée) ou d'autres bases telles Sociofile ou Sociological Abstracts. Rares sont les bases vraiment spécialisées en gérontologie.

Nous avons interrogé plusieurs de celles citées systématiquement dans les sélections des bibliothèques proposant des sources en gérontologie et cherché si les titres du CPDG y étaient analysés, afin d'établir une sélection de titres de périodiques dans le domaine.

### 1.4.1 Bases de données de gérontologie

#### 1.4.1.1 AgeInfo

(disponible à l'adresse Internet suivante

<http://www.cpa.org.uk/ageinfo/ageinfo.html>)

[site consulté le 19 juin 2001]

AgeInfo, service d'information sur la gérontologie de la bibliothèque du «Centre for Policy on Ageing », propose notamment une base de données bibliographiques recensant des ouvrages et des rapports, sur cédérom dont un extrait est accessible librement sur Internet (disponible à l'adresse suivante : <http://nemo.unl.ac.uk:9999/SEARCH/BASIS/ageinfo/all/document/SF>) [site consulté le 19 juin 2001]. Le service a par ailleurs recensé des ressources sur la gérontologie, classées par continent (disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.cpa.org.uk/ageinfo/worldres.html>). [site consulté le 22 juin 2001]

#### 1.4.1.2 AgeLine<sup>23</sup>

Cette base de données, mise à jour trimestriellement, est véritablement spécialisée en gérontologie, gérontologie sociale mais analyse aussi des documents relatifs à des sujets connexes. Il s'agit de données bibliographiques et les documents répertoriés sont des articles de périodiques, des monographies et chapitres de monographies. La couverture est internationale, les documents indexés sont en écrasante majorité en anglais.

**Aucun périodique du CPDG n'est dépouillé dans cette base.**

### 1.4.2 Bases de données multidisciplinaires ou dans des domaines voisins

#### 1.4.2.1 Banque de données Santé Publique (BDSP)

Produite à l'Ecole nationale de Santé publique (ENSP), dans le cadre d'un réseau coopératif (site disponible à l'adresse suivante : <http://www.bdsp.tm.fr/Base/Qbe.asp>), cette base de données, dont la consultation est gratuite sur Internet si l'on s'en tient à la recherche de références bibliographiques (la consultation des résumés et, le cas échéant, celle des textes intégraux nécessitant un abonnement payant) reflète de manière quasi exhaustive la couverture actuelle des périodiques du CPDG qui y sont presque tous analysés, pour la majeure partie d'entre eux par la Fondation nationale de gérontologie (FNG).

Titres du CPDG analysés par la BDSP

Acteurs magazine

Aide soignante

---

<sup>23</sup> La liste des périodiques dépouillés dans Ageline a été remise au CPDG ; elle ne figure pas dans le présent rapport.

Alimentation et précarité  
Année gérontologique  
Années à venir. Documents CLEIRPA  
ASH : actualités sociales hebdomadaires  
Cahiers FNADEPA  
Cahiers de l'actif  
Cahiers de recherche de la MIRE  
Dossiers solidarité santé  
Echanges-Santé Social  
Gestions hospitalières  
Gérontologie et société  
JALMALV  
Journal de l'action sociale  
Laennec  
Lettre de la revue de gériatrie  
Lettre observatoire régional de la santé (Rhône-Alpes)  
OR. Lettre de l'observatoire des retraites  
Population et sociétés  
Recherche en soins infirmiers  
Recherches et prévisions  
Retraite et société  
Revue de gériatrie  
Revue de l'infirmière  
Revue de droit sanitaire et social  
Revue française des affaires sociales  
Seniorscopie  
Soins Cadres  
Soins. Gérontologie  
Union sociale  
Vie sociale

#### *1.4.2.2 Pascal et Francis*

Ces deux bases, produites par l'INIST, proposent en analyse quelques titres auxquels est abonné le CPDG dont la liste est la suivante :

Cahiers de recherches de la MIRE (Francis)

Gérontologie et société (Francis)  
Gestions hospitalières (Pascal)  
Recherches et prévisions (Francis)  
Revue de gériatrie (Pascal)  
Soins (Pascal)  
Soins. Gérontologie (Pascal)  
Vie sociale (Francis)

L'INIST a par ailleurs dans ses collections en cours un certain nombre de titres ne faisant pas toujours l'objet d'un signalement dans ses bases mais ayant trait au domaine qui nous préoccupe. Une interrogation de sa « base de revue »( disponible à l'adresse suivante : <http://services.inist.fr/public/fre/conslt.htm>) par mot du titre et par domaine (« gérontologie » en l'occurrence) nous a permis d'établir une liste de périodiques jointe en annexe.

#### *1.4.2.3 Medline*

Cette base de données qui recense des publications en médecine, sciences biomédicales, sciences infirmières est produite par la National Library of Medicine et dépouille plus de 4300 périodiques

Elle est mise à jour de manière hebdomadaire ; sa couverture est internationale, 15 à 20% des références sont en langues autres que l'anglais.

Deux titres du CPDG sont indexés dans Medline, sans résumé :

- Soins
- Soins. Gérontologie

## 6. Perspectives

Le scénario retenu propose la mise en libre-accès des collections et de la redéfinition des nouveaux services à offrir aux publics. Néanmoins, une rénovation de fond aurait pour horizon la mise en œuvre d'une politique documentaire concertée au sein de l'université. Cette coopération peut passer par l'intégration, selon les modalités fixées par le Décret N°85-694 du 4 juillet 1985, modifié par le décret N°91-320 du 27 mars 1991 relatif à la création des SCD.

L'intégration implique que : *« Sous l'autorité du directeur, le responsable de chaque section documentaire est chargé des acquisitions, de l'organisation et de la gestion des documents et des moyens d'accès à l'information de la section. Il a autorité sur le personnel des bibliothèques intégrées de la section, dont il organise et évalue le travail. »*

Cette solution pèse sur le budget de la bibliothèque universitaire parce que les acquisitions lui sont imputées et qu'il lui revient de mettre du personnel à disposition de la BUFR (chaque situation mérite d'être examinée en particulier). Elle crée néanmoins le contexte favorable à l'élaboration d'une politique documentaire commune. A partir de cette concertation, on peut consolider le partage d'outils professionnels (indexation unique) et des ressources documentaires (abonnements partagés à des bases de données et périodiques électroniques).

Il ne faut cependant pas perdre de vue, comme le souligne l'Inspection générale des Bibliothèques<sup>24</sup> que : « La mise en œuvre d'un catalogue commun et surtout l'épineuse question du partage des coûts des périodiques électroniques soulèvent plusieurs problèmes. La notion de bibliothèque intégrée, et même de bibliothèque associée, qui relève pourtant d'une procédure précise d'application, est l'objet d'interprétations diverses et subjectives. Les inspections font apparaître une réalité beaucoup plus confuse, et souvent non conforme à l'affichage officiel. **Derrière ces problèmes émerge la question très sensible de la définition d'une politique documentaire à l'échelle de l'université qui est rarement abordée en tant que telle.** »

---

<sup>24</sup> Inspection générale des bibliothèques. *Rapport annuel 2000*. Paris : IGB, 2001. p.35.

# Compte-rendu décisionnel additif au troisième comité de pilotage (28 juin 2001)

Etaient présents :

Philippe Saltel, Frédéric Saby, Béatrice Estéoule, Michel Frossard, Nicole Hermann, Françoise Rancoule, Marie-France Peyrelong et trois membres du groupe projet.

Les décisions suivantes ont été prises :

1. le CPDG déménage le 9 juillet afin que les collections puissent être réimplantées dans la BUFR, celle-ci fermera du 9 au 13 juillet inclus.
2. les travées de philosophie où sont actuellement entreposées les ouvrages du fonds arts et littérature devront être libérées avant le 9 juillet, date du déménagement du CPDG, pour accueillir les collections du CPDG.
3. la réalisation d'un inventaire des collections du CPDG est supprimée.
4. le désherbage sera réalisé avec Madame Calvez, responsable du pôle E de la bibliothèque universitaire, d'octobre à décembre 2001. Un espace de travail identifié équipé d'un poste informatique sera mis à la disposition de Madame Rancoule à la BUFR.
5. On suivra l'échéancier présenté dans le cahier des charges. Celui-ci figure à la page suivante

# Echéancier

Calendrier Tâches	2001						2002												
	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
Déménagement CPDG à l'UFR																			
TRAITEMENT DES COLLECTIONS DU CPDG																			
<i>Charte documentaire</i>																			
Constitution du groupe de travail																			
Rédaction de la charte																			
<i>Désherbage</i>																			
<i>Catalogage</i>																			
Recrutement de 2 vacataires																			
Formations à Absys																			
Catalogage et exemplarisation																			
Intégration des collections																			
Début des travaux de réaménagement																?	?	?	

# Recommandations suite aux discussions du comité de pilotage n° 3

On commencera l'installation des collections du CPDG à la BUFR, par les monographies et la littérature grise.

Le fonds Philibert sera provisoirement installé dans le bureau de M. Frossard à l'UFR, en attendant son catalogage, qui constituera la dernière étape du traitement des collections.

Les revues dont les abonnements sont en cours seront mises en rayons en priorité.

Comme prévu par les préconisations du second comité de pilotage, le déménagement des fonds R et E libérera la place nécessaire au déploiement des collections de périodiques qui restent (mortes et arrêtées).

# BIBLIOGRAPHIE

## Les liaisons avec la recherche

**COHEN Pierre, LE DEAUT Jean-Yves.** *Priorités à la recherche pour demain : 60 propositions pour améliorer la synergie entre recherche et enseignement supérieur.* Paris, 1999. 153 p.

**Université de Bretagne occidentale.** *Diplôme universitaire en gérontologie sociale* [en ligne]. [page consultée le 28 juin 2001] Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.uhb.fr/ccb/dugs.htm#pluri>

## La bibliothéconomie

**BISBROUCK Marie-Françoise.** *Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments, 1992-2000.* Paris : La documentation française, 2001. 152 p.

**BOISARD Geneviève.** Le coût du catalogage : essai d'évaluation d'après quelques bibliothèques françaises. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, n° 4, p. 330-339.

**CALENGE Bertrand.** *Accueillir, orienter, informer.* Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1999. 444 p.

**FREON Marie-Elise.** *Contrôler la qualité et la cohérence d'un catalogue.* Paris : Institut de formation des bibliothécaires, 1996. 171 p.

**GAUDET Françoise, LIEBER Claudine.** *Désheber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections.* Paris : Editions du cercle de la librairie, 1999. 262 p.

**GLEYZE Alain.** Formation des personnels de bibliothèques : vers une conception globale. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, tome 40, n° 6, p. 22-29.

**GLEYZE Alain.** Savoirs, techniques et pouvoir : le passé des bibliothèques universitaires de province. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, tome 46, n° 1, p 4-12.

**GRUMBERG G.** *Bibliothèques dans la cité*. Paris : Editions du Moniteur, 1996, p. 117-118.

**Inspection générale des bibliothèques.** *Rapport annuel 2000*. Paris : IGB, 2001.

**KOENIG Marie-Hélène.** *Connaître les publics : savoir pour agir*. Paris : Institut de formation des bibliothécaires, 1999. 153 p.

**LACHENAUD Jean-Philippe.** *Rapport d'information sur la situation des bibliothèques françaises*. Paris : Ed. du Sénat, 1998. 150 p.

**LARBRE François.** *Organiser le libre accès*. Paris : Institut français des bibliothèques, 1995. 128 p.

**LOOCK Christian.** Formation documentaires des étudiants : quels contenus, quels personnels ? L'expérience de Lille 3. *Former les utilisateurs de la bibliothèque*. RIONDET Odile. Villeurbanne : Enssib, 2000.

**MUET Florence, SALAUN Jean-Michel.** *Stratégies marketing des services d'information*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2001. 221 p.

## **L'université Pierre-Mendès-France**

**Comité national d'évaluation des universités.** *L'université Pierre Mendès France : Grenoble II*. Paris : CNE, 1993.

## **Les relations entre les SCD et les UFR et l'émergence des réseaux inter-universitaires**

**Bibliothèque universitaire de L'université Pierre-Mendès-France (document interne).** *Eléments de réflexion pour une politique documentaire du SICD*. Grenoble, mai 2001. 9 p.

**HEUSSE Marie-Dominique, Saint-Girons Bernard.** Partenariat dans l'université de Toulouse 1 : vers un nouveau modèle d'organisation. *Bulletin des bibliothèques de France*, tome 44, n° 4, 1999. p 27-30.

**ICARDO Marie-Noëlle.** L'organisation des collections au SICD2 de Grenoble, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 1. p 91-95.

**REVERCHON Antoine.** Les régions de la matière grise. *Le Monde*, supplément au 3 mars 2001.

## La sociologie des âges de la vie et la gérontologie

**BLOSS Thierry.** *Les liens de famille : sociologie des rapports entre générations.* Paris : PUF, 1997. 168 p.

**Comité consultatif national d'éthique.** *Rapport sur le vieillissement : avis n°59, 25 mai 1998.*

**Ecole nationale d'administration.** *Le vieillissement de la population française et ses conséquences sur les politiques publiques.* [en ligne] [consulté le 28 juin 2001] Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.ena.fr/F/pe/documentation/qs2000.htm>.

**GAULLIER Xavier.** *Le temps de la vie : emploi et retraite.* Paris : Esprit, 1999. 258 p.

**GAULLIER Xavier.** La mutation des âges. *Informations sociales*, 2000, n° 88. p 18-23.

**GUINCHARD-KUNSTLER Paulette.** *Vieillir en France : enjeux et besoins d'une nouvelle orientation de la politique en direction des personnes âgées en perte d'autonomie : rapport à Monsieur le Premier Ministre.* [en ligne] [consulté le 28 juin 2001] Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/html/9940014.55/html/0000.htm#Heading1>

**LARMIGNAT Valérie.** Réseaux gérontologiques : le temps de la maturité ? *Actualités sociales hebdomadaires*, 28 avril 2000, n° 2164.

## La formation et les métiers de la Gérontologie

### *Les écrits fondateurs*

**LENOIR R.** L'invention du troisième âge et la constitution des agents e gestion de la vieillesse. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1979, p. 26-27.

**PHILIBERT Michel.** Réflexions sur l'enseignement de la gérontologie. *Gérontologie*, octobre 1978, p.18.

### *Les écrits et travaux récents*

**FROSSARD Michel.** Les universités, l'enseignement et la formation en Gérontologie. *Gérontologie*, 1991, n° 77, p.39-41.

**HENRARD J.C.** Du rapport Laroque à la loi sur la prestation spécifique dépendance. *Gérontologie et Société*, 1997, p.43-57.

**MOULIAS R.** Les métiers de la Gérontologie. *Gérontologie*, avril 2000, n°116, p. 1-6.

**PITAUD Philippe.** *Gérontologie sociale : pour une éthique de la formation*. Ramonville-Sainte-Agne : Editions Erès, 1999. 256 p.

**Tourneur Sylvie.** La Formation en gérontologie: mutation de la demande, permanence des enjeux. *Gérontologie sociale : pour une éthique de la formation*. Ramonville Saint-Agne : Ed. Erès, 1999, p. 57-74.

## La démarche projet

**D'HERBEMONT Olivier.** *La stratégie du projet latéral*. Paris : Dunod, 1998. 236 p.

**EGG Georges.** Fusion et GRH : Les principes sont plus importants que les outils. *Revue française de gestion*, n° 131, numéro spécial de novembre et décembre 2000 : "Fusions acquisitions. Le tournant de l'an 2000", p 108-113.

**MIDLER Christophe.** *L'auto qui n'existait pas : management des projets et transformation de l'entreprise.* Paris : Dunod, 1998. 215 p.

# ANNEXES

# Sommaire

<b>Les entretiens</b>	<b>II</b>
Entretien avec M. Blanc, sociologue, maître de conférences	II
Entretien avec M. Kouabenan, professeur titulaire, directeur du DESS de Psychologie du travail , des organisations	III
Entretien avec Mme Calvez, responsable du pôle E du SICD 2 Sciences sociales (extraits)	V
Entretien avec M. Frossard, directeur du CPDG, vice-président de l'université chargé de la formation continue	VI
Entretien au CPDG avec des représentants de l'équipe d'enseignants et de formateurs	IX
<b>Présentation de l'UPMF</b>	<b>XII</b>
<b>Présentation du SICD 2</b>	<b>XIII</b>
La décision de création du SICD 2 de Grenoble	XIII
« DOC 2000 » : le chantier de la bibliothèque	XIV
La politique documentaire du SICD 2	XIV
<b>Présentation de la bibliothèque de l'UFR des Sciences de l'Homme et de la Société</b>	<b>XVI</b>
<b>Présentation du centre documentaire du Centre Pluridisciplinaire de Gérontologie (CPDG)</b>	<b>XVIII</b>
<b>Les composantes du SICD2</b>	<b>XXI</b>
<b>PROTOCOLE DE DESHERBAGE</b>	<b>XXIII</b>

# Les entretiens

## Entretiens avec des enseignants chercheurs de l'UFR SHS

### 1. Entretien avec M. Blanc, sociologue, maître de conférences

(UFR des Sciences de l'homme et de la société, mardi, 15 mai 2001)

#### **Perception de la bibliothèque d'UFR**

Les étudiants de l'UFR sont attachés à une bibliothèque de proximité qu'ils utilisent comme une salle de travail. On a craint sa fermeture et son transfert à la bibliothèque centrale il y a une dizaine d'années. Les étudiants en psychologie, plus nombreux et seuls usagers légitimes, sont un argument de poids pour le maintien de la BUFR. Grâce aux commandes importantes des laboratoires de psychologie, ceux-ci peuvent bénéficier d'une documentation qui a fait la preuve de son adéquation aux besoins.

#### **La représentation de la sociologie à la BUFR**

La BUFR est pauvre en titres de sociologie ; faute de moyens, on se contente de maintenir les abonnements en cours sans souscrire à de nouveaux périodiques. Le département de sociologie y consacre 5000F de son budget. La BUFR est en effet une bibliothèque spécialisée en psychologie, mais généraliste en sociologie. Les effectifs des deux disciplines expliquent en partie ce déséquilibre : il y a actuellement environ 400 inscrits en maîtrise de psychologie contre 80 en sociologie et les étudiants de psychologie représentent 50% de l'ensemble des étudiants de l'UFR. En vérité, les collections de références et celles des généralités en sociologie, destinées aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles se trouvent à la BU. Dans ces conditions, les sociologues ne seraient pas opposés au transfert des fonds de sociologie à la BU.

Par ailleurs, le laboratoire de sociologie constitue ses propres fonds documentaires à usage strictement interne et accessibles à partir de la maîtrise, quand commence une spécialisation dans l'optique du DEA. Les étudiants consultent très peu les bases de données ; les besoins documentaires ne sont pas les mêmes en psychologie qu'en sociologie dont la démarche de recherche se rapproche davantage des sciences humaines, avec une forte demande de monographies et d'études.

## **L'arrivée du CPDG ?**

Le CPDG possède une bibliothèque spécialisée. Mais les étudiants en sociologie n'en feront aucun usage. Il n'y a en effet aucune légitimité scientifique dans le rapprochement du centre à l'UFR. Les enseignements en sociologie s'orientent vers les problématiques de l'imaginaire et de la culture et la sociologie des âges de la vie n'entre pas dans ses objets scientifiques, sinon pour des interventions très marginales, qui ne seront ni développées ni approfondies.

## **2. Entretien avec M. Kouabenan, professeur titulaire, directeur du DESS de Psychologie du travail , des organisations**

**(UFR SHS, Grenoble, le 17 mai 2001)**

### **L'actuelle bibliothèque d'UFR**

#### *L'inégale représentation des disciplines*

La bibliothèque d'UFR couvre faiblement trop de disciplines à la fois et éparpille de ce fait les moyens financiers. Il y a en effet trop de disciplines représentées, les plus importantes en effectifs et en moyens aspirant l'essentiel des acquisitions. Aussi beaucoup de revues spécialisées en psychologie sociale, que la BUFR n'a pas les moyens d'acquérir, sont-elles commandées par la BU centrale. Autrement, la psychologie du travail et la psychologie sociale expérimentale achètent sur fonds propres, notamment sur le budget du DESS.

#### *Les publics de la formation continue*

Pour l'heure, la bibliothèque d'UFR n'est pas adaptée aux professionnels de la formation continue. Les conditions de travail ne sont pas optimales, l'attente au prêt décourage les usagers, mais ce sont surtout ses horaires d'ouverture qui constituent le principal obstacle à la fréquentation de la bibliothèque. L'éventail des heures d'ouverture ne peut actuellement convenir aux professionnels soumis à des contraintes horaires spécifiques.

### **Les besoins documentaires de sa discipline**

M. Kouabenan évoquera principalement les conditions d'accès à la bibliothèque et l'approche que peuvent en avoir les publics de la formation continue. Les étudiants stagiaires du DESS connaissent les mêmes difficultés d'accès. Ils se procurent les documents comme ils le peuvent et bien souvent ne lisent que le minimum. Il existe actuellement quatre DESS et un DE de psychologue scolaire qui recrutent pour l'instant en majorité la formation initiale, dans une proportion de  $\frac{3}{4}$  contre  $\frac{1}{4}$  de professionnels. Il existe une documentation spécialisée pour ces professionnels à la BUFR, qui est complétée par ce que l'on peut trouver à la centrale. Avec la

création du DESS psychologie des organisations, on veut inverser le rapport et donner plus de part à la formation professionnelle, en donnant la priorité et en réservant donc la documentation aux professionnels. Il s'agirait en fait de rendre plus systématiquement accessible une documentation éparse et encore en état embryonnaire à la BUFR.

### **Préconisations**

#### *Une bibliothèque spécialisée qui tienne compte de la formation continue*

La BUFR est aujourd'hui un mixte des trois tendances évoquées dans un des items du questionnaire : à la fois bibliothèque spécialisée, de 3<sup>ème</sup> cycle et salle de travail, mais trop petite.

Il conviendrait d'en faire une bibliothèque pour les formations de 3<sup>ème</sup> cycle, qui soit une bibliothèque de proximité, mais surtout créer les bonnes conditions de documentation pour les professionnels de la formation continue, ainsi que pour les stagiaires des DESS lorsqu'ils partent en stage et sont donc soumis à des horaires particuliers.

#### *Un meilleur accès aux ressources*

M. Kouabenan évoque le problème de la testothèque. Le test est un outil essentiel dans la formation des compétences professionnelles des étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle, mais on apprend à la manipuler déjà bien avant. Or, faute de place, toutes les mallettes de test ne sont pas déposées à la bibliothèque et, rangées dans les salles de cours, demeurent sous-exploitées, mais également exposées aux vols et détériorations. Les étudiants ont besoin de manipuler ces instruments professionnels s'ils veulent pouvoir les maîtriser. Il convient de les rendre plus accessibles, et avant tout de créer un répertoire qui recenserait enfin tous ces tests achetés sans véritable concertation par les différents laboratoires du département de psychologie.

### **L'arrivée du CPDG ?**

Les activités du CPDG demeurent relativement inconnues des équipes de l'UFR, dans la mesure où le centre n'était pas représenté dans les conseils d'UFR.

La principale crainte est que l'arrivée d'une nouvelle discipline ne vienne embrouiller davantage une situation déjà fort complexe et renforcer la tendance concurrentielle des matières d'enseignement représentées à la bibliothèque. La valorisation de la gérontologie est tout-à-fait acceptable et louable à condition qu'elle ne se fasse pas au détriment des disciplines les plus « défavorisées » de l'UFR ; en matière de place et de crédits.

### 3. Entretien avec Mme Calvez, responsable du pôle E du SICD 2 Sciences sociales (extraits)

(07 mars 2001)

**Les disciplines du fonds :** philosophie ; psychologie ; bibliothéconomie (il s'agit des acquisitions de Mediat, centre documentaire intégré et assimilé au fonds) et sciences de l'éducation

#### **Quelle articulation avec la gérontologie ?**

L'optique du SICD 2 est de suivre les besoins des UFR; or, la difficulté à obtenir des listes d'achats et des bibliographies en début d'année auprès des enseignants limite la collaboration en matière d'acquisitions. Celles-ci se font à l'aide des catalogues d'éditeurs et des listes disponibles. Les conservateurs chargés des acquisitions vérifient sur Odyssee quelles acquisitions ont été faites en BUFR, afin d'éviter les doublons, à l'exception des manuels de base que seul le SICD peut se permettre d'acquérir en plusieurs exemplaires.

La coopération avec les BUFR reste encore à l'état de projet ; la concertation est souvent considérée par les responsables d'UFR comme une ingérence de la part du SICD. Or, la mise en œuvre du catalogue collectif a déjà permis de venir à bout de certaines réticences (catalogage sur AB6 ; mise en commun des techniques et des compétences ; formation du personnel des BUFR).

#### **Peut-on envisager l'intégration du CPDG au pôle E ?**

Le pôle aurait tout à gagner au transfert du fonds.

L'accueil de publics professionnels ne pose pas de problème (des juristes fréquentent déjà le fonds de Droit). Si ces publics viennent dans le cadre de la formation continue, ils se sont déjà acquittés de leurs droits universitaires, ce qui leur donne droit à l'emprunt (lequel est réglementé par une grille de tarification disponible auprès de la responsable des publics).

**Avantage :** le CPDG y gagnerait une économie de travail technique et donc de coûts. Le catalogage (courant et rétrospectif) serait partagé. On procéderait à l'alimentation du SU.

Les cas d'intégration de centres documentaires au SICD font l'objet d'une convention prévue par la loi.

L'**inconvenient** pour le CPDG serait la dispersion du fonds sur les classes de la Dewey et par conséquent le risque d'une perte d'identité (à moins de prévoir une signalétique conséquente).

L'**intérêt** pour le SICD 2, qui est plutôt pauvre en documentation sur la gérontologie, serait de pouvoir fournir un centre documentaire à la hauteur des compétences et de l'autorité scientifique du pôle européen de Grenoble en matière de gérontologie médicale. Il s'agirait dans le cadre d'une politique documentaire, de développer la documentation en sciences comportementales.

#### 4. Entretien avec M. Frossard, directeur du CPDG, vice-président de l'université chargé de la formation continue

(6 mars 2001)

##### **Lisibilité institutionnelle du CPDG**

L'entité a été curieusement rattachée à l'UFR des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), faute de mieux, à l'issue d'une collaboration insatisfaisante avec l'IEP, sa première unité de rattachement, à sa création en 1970 et jusqu'en 1985. Après la séparation, les psychocliniciens ont donné leur accord pour son rattachement au laboratoire de psychoclinique de l'UFR SHS, y voyant une opportunité qu'ils n'ont finalement jamais exploitée. Le rapprochement est curieux dans la mesure où la recherche ne constitue que 25% des activités du CPDG, consacrées à 75% à la formation continue.

Un audit a été commandité fin 1999, afin de trouver des solutions à une situation de crise suite à une période de déficit budgétaire (recours massif à la sous-traitance ; retard pris dans la publication des travaux de recherche...). On a mis en place des régulations dans la gestion des formations grâce au travail prévisionnel.

Le CPDG continuera à s'autofinancer au sein de l'UFR, car il mène des activités lucratives de formation continue, ce qui n'est pas sans susciter la méfiance -réticence ?- des autres enseignants chercheurs.

Le CPDG souffre par ailleurs d'un manque de reconnaissance certain et d'un déficit en terme d'image en raison notamment de l'aspect transdisciplinaire de ses activités de recherche.

##### **Lisibilité scientifique du CPDG**

Le Centre se définit comme Pluridisciplinaire ; on ne peut envisager de créer une discipline propre ; la gérontologie regroupe des disciplines telles que la sociologie, l'économie et la psychologie, qui se spécialisent sur le thème du vieillissement. Un DEA national est en projet avec l'INSERM, alors que l'on assiste à l'érosion des formations diplômantes en la matière, voire à la suppression de certains DU, DEA ou Programmes d'Action Prioritaires 15.

Seul l'UFR SHS (la commission scientifique) peut décider de donner des postes pour la formation continue en fonction de la carte universitaire pour ce qui concerne la gérontologie.

Si la gérontologie sanitaire est développée à Lyon, il convient de développer son pendant social à Grenoble.

De son côté, la région soutient les programmes de recherche (le chargé des Affaires sanitaires du conseil régional est membre du comité scientifique du CPDG) et mène une politique de contractualisation en créant des emplois-jeunes dans le secteur. Elle finance également le projet de télé-médecine ainsi que la coordination gérontologique. En effet, des commandes importantes sont passées dans le cadre du schéma départemental.

La formation initiale demeure cependant la priorité du CPDG : elle représente 2/3 de ses activités de formation.

Il faudrait dorénavant y sensibiliser les étudiants en sociologie, psychologie et économie de 2<sup>ème</sup> cycle et œuvrer en faveur de la pluridisciplinarité ; or, l'enseignement demeure cloisonné à l'UFR.

### **L'usage documentaire**

l'essentiel de la politique documentaire du Centre est orienté vers la formation continue sous forme d'acquisition concertée avec les responsables des sessions de formation. Puis viennent les activités de recherche qui nécessitent un approfondissement des connaissances dans des domaines bien particuliers.

Le Centre bénéficie d'une subvention de 40 000F du département pour l'accueil des professionnels du secteur.

*Comment envisagez-vous le développement de la formation continue à l'université ?*

Il s'agit de privilégier le public étudiant (formation initiale) tout en accueillant les professionnels (qui apportent la subvention). Se pose dès lors la question de la tarification des services pour les non inscrits (*i.e.* les étudiants relevant d'autres établissements, mais qui ont recours à la documentation du CPDG).

***M. Frossard reconnaît la difficulté qu'il y a à jouer la carte du service public ; il conviendrait en effet de limiter l'accès aux étudiants de l'UFR et de privilégier des prestations de qualité plutôt que de s'épuiser à vouloir satisfaire la demande d'un public extérieur (écoles d'infirmières, école des cadres et autres formations privées ou publiques) toujours plus nombreux.***

***Il conçoit l'intégration du documentaliste à l'équipe pédagogique, de façon à l'impliquer dans les démarches de recherche documentaire des étudiants. Les activités en direction du public ayant pris trop d'importance nuisent à la productivité du centre de documentation. En terme d'investissement en personnel, cette redistribution nécessiterait un 1 plein temps, professionnel de la documentation pour la politique documentaire, un technicien, assistant ingénieur pour le catalogage informatisé.***

***Le projet du télé-enseignement impliquerait une fonction documentaire accrue, sous forme de partenariat avec l'équipe enseignante : coordination des travaux proposés aux étudiants à partir de sélections d'articles et de bibliographies.***

### **Propositions ? Atouts à valoriser ?**

Le centre de documentation propose une approche générale de la thématique, mais aussi des approches plus pointues à travers : l'éthique, la citoyenneté, l'économie du vieillissement, la psychologie du vieillissement.

Il convient d'actualiser la veille documentaire sur les schémas départementaux où le CPDG intervient en qualité de consultant.

Les collaborations avec les instances gouvernementales pourraient bénéficier au CPDG, qui attend la mise en œuvre de l'Institut national du vieillissement (INV) : conseil consultatif pour le gouvernement. Il y a également intérêt de développer les contacts en direction de la mission de coordination des recherches CNRS, MIRE et de poursuivre la veille sur l'innovation gériatrique.

On veillera à entretenir à la fois les liens internationaux et locaux. Il existe déjà une recherche commune sur le thème des libertés de choix dans le cadre de l'Accord cadre de coopération pour la recherche universitaire du canton de Genève (axe franco-suisse autour du pôle de Gériatrie sociale de Genève).

## 5. Entretien au CPDG avec des représentants de l'équipe d'enseignants et de formateurs

(08 mars 2001)

**M. Eduardo Pifano**, Ingénieur d'étude, responsable de formation

**Mme Michèle Myslinski**, Maître de conférence

**Mme Nathalie Genin**, Ingénieur d'étude, responsable de formation

Après une présentation des différents personnels enseignants, formateurs et administratifs du CPDG, les trois personnes interrogées ont expliqué leurs différents axes d'intervention, avant de répondre à nos questions sur leurs attentes quant à l'avenir de la structure.

### **La formation continue : les diplômes préparés**

Le **Certificat d'études supérieures spécialisées en psychologie du vieillissement**, coordonné par Mme Myslinski.

Ce CESS est ouvert aux psychologues titulaires en exercice, dont l'objectif est de valider leur pratique professionnelle et d'approfondir leur connaissances en matière de psychologie du vieillissement. Ce CESS est unique en France et recrute une douzaine de stagiaires par promotion depuis sa création en 1997. *Numerus clausus* de seize places.

Le **D.U.**, premier **Diplôme universitaire spécialisé en gérontologie** ouvert en France en 1970 par M.Philibert, co-fondateur du CPDG. Il en existe aujourd'hui une douzaine en France dont le D.U. de Gérontologie Sociale à Lyon.

Il s'agit d'un diplôme généraliste et pluridisciplinaire, dont la vocation est de répondre aux besoins des professionnels autour de plusieurs axes : politique ; économique ; sociologique et philosophique, auxquels se rajoutent les problématiques nouvelles que sont : l'immigration, le handicap et les innovations en matière de gérontologie.

Le **DUGA** (prévu pour la rentrée 2001) : **Diplôme universitaire en gérontologie appliquée**, sous la responsabilité de Mme Genin, négocié dans le cadre du plan quadriennal.

Il s'agit d'un D.U. modifié qui doit constituer le premier diplôme d'une filière qui mènerait au DESS Santé, Protection sociale et Vieillesse. Il manquait en effet une formation intermédiaire pour les personnes désirant accéder au DESS (cadres infirmiers, cadres d'établissements sanitaires). C'est une formation de 300h en modules : mission des établissements, gestion des ressources humaines ; responsabilité, liberté et éthique de l'accompagnement de la dépendance ; animation de la vie sociale en établissement ; soins palliatifs ; projet de vie, plus un module de méthodologie sur la qualité de vie.

Le **DESS Santé Protection sociale et Vieillesse** coordonné par M. Frossard, en partenariat avec Lyon II et l'Ecole Nationale de Santé Publique de Rennes.

### **Les besoins documentaires des étudiants en formation continue qualifiante :**

Les étudiants des DU et CESS ont à fournir un mémoire à l'issue de leur formation, ainsi que des travaux de validation qui nécessitent une documentation conséquente : approfondissement des connaissances en matière de politique, démographie et sociologie du vieillissement (en complément des modules de 40h sur chaque sujet). Le travail personnel en vue de la rédaction du mémoire peut bénéficier de l'aide du documentaliste du CPDG.

Sur les 160 h de formation réparties en plusieurs semaines de regroupement, une demi-journée en fin de semaine est exclusivement consacrée à la documentation sur place, au CPDG en vue de la rédaction d'une note complémentaire au module suivi. Cette note de réflexion s'alimente à la fois de données du terrain et de données bibliographiques. Le documentaliste, qui a une connaissance de la problématique globale et des questions qui s'y rattachent, accompagne le stagiaire dans sa recherche

Au niveau du DUGA, nouvelle mouture du DU, si les exigences sont moindres pour ce qui concerne le mémoire, les travaux de synthèse à rendre tout au long de la formation n'en demandent pas moins de recherches bibliographiques et de lectures.

### **La formation des professionnels du terrain**

Quelques 120 formateurs vacataires interviennent dans les établissements pour le CPDG. Ces psychologues ou formateurs infirmiers viennent donc aussi au centre documentaire, mettre à jour leurs connaissances, puisque ce dernier joue un rôle important de veille documentaire.

Le souci des ingénieurs d'étude, coordonnateurs de ces formations est de continuer à jouer la proximité avec tous les publics. La question qui se pose est celle de l'intégration des publics non universitaires (aides-soignants, familles d'accueil) au sein de l'université. Il faut réfléchir à leur orientation à la fois dans l'espace documentaire et dans l'espace institutionnel : faire venir l'université vers les non universitaires afin de préserver la relation de confiance qui s'est établie entre eux et le CPDG. L'intégration du centre à l'université, quelle que soit la modalité retenue, ne doit pas présenter de barrière culturelle pour ces publics au risque d'une perte d'identité.

La subvention de l'Isère pour l'accueil des professionnels ne suffit plus à satisfaire les besoins et demandes d'horaires d'ouverture d'un public toujours plus nombreux. Face à l'incongruité d'un organisme au fonctionnement privé intégré à l'université, on s'attachera plutôt à le doter d'une véritable mission de service public, ce qu'il tend à faire depuis quelques années. Quelles subventions ? Quelles tarifications ?

Il est nécessaire d'ouvrir la gérontologie à un public demandeur qui est extérieur à la formation tant initiale que continue : écoles d'infirmières de la région, écoles des cadres infirmiers et divers organismes de formation publics ou privés.

### **La formation initiale, les besoins documentaires**

La formation initiale fournit aussi des « contingents » à la recherche documentaire :

On compte en moyenne chaque année 25 à 30 mémoires de maîtrise sur la psychologie du vieillissement en psychologie clinique sous la responsabilité de M. Poussin ; 12 à 15 mémoires de DESS psychologie clinique à thème gérontologique ; une trentaine de DESS Santé, Protection sociale et Vieillesse en économie et en psychologie du vieillissement sous la responsabilité de M. Frossard.

La préoccupation des enseignants est de sensibiliser les étudiants de deuxième cycle tant en sociologie, qu'en psychologie et qu'en économie aux problématiques du vieillissement.

### **Préconisations :**

Le centre doit rester fidèle à sa vocation de pluridisciplinarité et ce d'autant plus avec sa mission réaffirmée de service public. Il doit devenir plus accessible et s'adapter à un public non étudiant qui n'est pas forcément formé à la recherche documentaire.

Il faudrait également envisager des moyens de répondre aux demandes plus nombreuses émanant d'Internet.

On ne peut pas concevoir de dissoudre le fonds, comme cela a été fait à Lyon II, qui possédait un centre de documentation en gérontologie complémentaire de celui de Grenoble, attaché au département de psychologie sociale ; le poste de documentaliste a été supprimé, le fonds versé dans le service commun de la documentation.

La pluridisciplinarité constitutive de ce fonds en fait son originalité. Adapté aux besoins de la formation et de la recherche, il permet de ne surtout pas aborder le sujet avec la myopie inhérente au spécialiste. Cette pluridisciplinarité sera une originalité au sein de la bibliothèque d'accueil. C'est la connaissance des problématiques actuelles en lien avec les questions émanant du terrain qui valide la qualité de l'enseignement. D'où le rappel de l'importance, aux yeux des formateurs et enseignants, de la veille documentaire.

# Présentation de l'UPMF

Implantée sur le campus de Saint-Martin-d'Hères, l'Université Pierre Mendès-France trouve également disséminées quelques-unes de ses antennes ailleurs à Grenoble ainsi qu'à Valence. L'université propose à ses quelque 19 000 étudiants, tous cycles confondus, des enseignements allant du DEUG au doctorat et du DEUST au DESS dans un large éventail de disciplines. Cette transdisciplinarité se révèle autant dans les IUT de Grenoble et Valence que dans les enseignements généraux : parmi les trois IUP proposés, on relèvera notamment une formation aux Métiers des arts et de la culture, spécialité métiers du livre qui prépare aux carrières liées à la production, diffusion et médiation du livre. L'UPMF accueille également sur son site Médiat, centre régional de formation aux métiers du livre qui assure la formation continue des personnels de bibliothèques publiques et universitaires. Les enseignements généraux se répartissent en cinq unités de formation et de recherche (UFR): Droit ; Développement, gestion économique et société ; sciences économiques, sciences de l'homme et de la société et sciences humaines. A ces UFR s'ajoutent encore l'institut d'urbanisme, l'école supérieure des affaires (ESA) et l'Institut d'études politiques (IEP).

Il est fait une nette distinction à Grenoble entre les enseignements de sciences sociales et ceux de sciences humaines. Les sciences sociales regroupent l'ensemble des approches modernes des sciences de l'homme, telles qu'elles sont déclinées à l'UFR: comportements individuels et collectifs, cognition, éducation, représentations sociales et culturelles, comportement homme-machines, mais y figurent également des domaines de recherche nettement plus orientés vers les sciences dures tels que les statistiques et l'analyse des données<sup>41</sup>. Les sciences humaines entendues au sens traditionnel du terme mènent leurs activités classiques de préparation aux concours de l'enseignement, ainsi que des activités de recherche.

---

<sup>41</sup> D'après les informations recueillies sur la page de présentation des composantes de l'UPMF, disponible à l'adresse suivante : <http://www.upmf-grenoble.fr/upmf/universite/index.htm>

# Présentation du SICD 2

## 1. La décision de création du SICD 2 de Grenoble

L'environnement institutionnel dans lequel s'inscrit le projet se ressent encore des mouvements tectoniques qui ont bouleversé le paysage documentaire de l'université française suite à l'application du décret n°85-694 du 4 juillet 1985, modifié par le décret n°91-320 du 27 mars 1991, décret relatif à la création des services communs de la documentation. C'est le 25 septembre 1992 que les universités Pierre Mendès-France de Droits Lettres et Stendhal de Sciences économiques et Sciences humaines votent la convention qui dote de statuts conformes au décret le nouveau service inter-établissements de coopération documentaire (SICD), abrité, depuis sa création en 1991, dans l'un des deux bâtiments de l'ancienne bibliothèque inter universitaire, construite en 1966. La mise en œuvre du SICD 2, conçue comme le rapprochement des unités documentaires des deux sections Droit / Lettres d'une part, Sciences sociales et Sciences humaines d'autre part, est l'occasion d'une vaste réorganisation de l'ensemble des collections, une œuvre titanesque qui, entreprise depuis 1991, entre à peine dans sa phase d'achèvement.

Les collections de la bibliothèque centrale, fondée en 1880 et implantée depuis 1966 à Saint-Martin-d'Hères, couvrent l'ensemble des disciplines en sciences humaines et sciences sociales. Elles comptabilisent en 1999 plus de 500 000 monographies, environ 4650 périodiques, 48 000 thèses et 81 titres de cédéroms (dont 56 en réseau). La B.U. possède également un fonds ancien de 10 000 volumes antérieurs à 1900 ; elle assume la mission nationale de CADIST pour l'italien. Le bâtiment, tel qu'il existe actuellement, couvre 12 700 m<sup>2</sup>, dont 6400 en salle de lecture et 2240 m<sup>2</sup> de magasins ; il dispose de 1460 places assises.

L'ensemble des 21 bibliothèques<sup>42</sup> et centres de documentation associés, dont 12 alimentent déjà le catalogue commun Odyssée, rassemblent 575 748 ouvrages, 5757 périodiques et proposent plus 1600 places<sup>43</sup>. La bibliothèque universitaire investit également le cinquième étage de la bibliothèque municipale de Grenoble, boulevard Lyautey pour proposer aux étudiants de premiers cycles, à titre de consultation exclusivement, les collections de sciences humaines et sociales d'une bibliothèque d'études<sup>44</sup>.

---

<sup>42</sup> Voir liste des composantes en Annexe

<sup>43</sup> D'après les chiffres de la page de présentation du SICD 2, disponible à l'adresse suivante : <http://www.upmf-grenoble.fr>

<sup>44</sup> Informations trouvées sur la page du site du SICD2, disponible à l'adresse suivante :

## **2. « DOC 2000 » : le chantier de la bibliothèque**

La première initiative du SICD, nouvellement créé, est la réorganisation fonctionnelle de l'ancienne bibliothèque inter universitaire, accompagnée des trois autres initiatives que sont l'adoption de la classification décimale Dewey, la mise à jour et l'informatisation du catalogue ainsi que la restructuration du bâtiment. Le redéploiement des collections a été pensé et réfléchi dans le souci de l'adéquation aux besoins et aux attentes des utilisateurs et surtout avec cette « nécessité brûlante », selon Marie-Noëlle Icardo, directrice du SICD des universités de Grenoble 2 et Grenoble 3 de 1991 à octobre 2000, de « présenter les 180 000 ouvrages déjà accessibles selon une classification d'accès libre »<sup>45</sup>. C'est la classification décimale Dewey (la version de la Bibliothèque nationale de France) qui est donc retenue. La recotation s'inscrit dans le cadre d'un redéploiement des collections en pôles qui permet de regrouper tous les supports d'une même discipline indépendamment du niveau d'études, l'idée étant de rompre avec le cloisonnement des collections en niveaux d'études. Lancée en septembre 1998, la cotation en Dewey et l'étiquetage d'un premier pôle (Littérature, Langues et Sciences du langage) a pris fin à l'automne 2000. L'ensemble des collections devra être coté et étiqueté, le catalogue de 180 000 documents mis à jour pour 2002.

L'opération « DOC 2000 », toujours en chantier à l'heure actuelle, entre dans les négociations des contrats quadriennaux Etat-région 1995-1999 et 1999-2002. Le projet architectural retenu, celui du cabinet d'architectes Du Besset-Lyon, prévoit de ménager des espaces de circulation lumineux et spacieux, ainsi que la mise à disposition d'espaces de travail variés et adaptés aux besoins, dans un souci de clarification de l'organisation du bâtiment.

## **3. La politique documentaire du SICD 2**

Au-delà du caractère monumental que prend cette entreprise à l'échelle des deux universités, une autre conséquence de la réorganisation est l'émergence d'un contexte facilitant l'exercice d'une politique incitative en direction des bibliothèques associées au SICD. L'arrêté du 4 juillet 1984 au vu du décret n°85-694 confie au SICD la responsabilité de l'organisation d'un service documentaire adapté aux besoins de la recherche et de la pédagogie. Dans le cadre des procédures contractuelles établies par l'université Pierre Mendès-France, les moyens ont été définis pour mettre en œuvre une véritable coopération documentaire entre la bibliothèque inter universitaire et les bibliothèques d'UFR. Il est prévu à terme l'informatisation de l'ensemble des unités documentaires des deux universités et de la bibliothèque, ainsi que l'ouverture élargie

à 35 heures et la professionnalisation des personnels des bibliothèques d'UFR, mesures soutenues à hauteur de 125 000F par an sur deux ans. Au cœur du système de la documentation, le SICD organise également la formation continue des professionnels de la documentation. Les services documentaires des universités de Grenoble 2 et Grenoble 3 connaissent des difficultés caractéristiques des réorganisations dans les bibliothèques universitaires à la suite de l'application des décrets<sup>45</sup>. Une rationalisation optimale des services documentaires exigerait à long terme la définition par le SICD des objectifs communs à atteindre en matière de mutualisation des achats, de concertation en termes d'acquisition, voire de pilotage du catalogage. Les obstacles qui offusquent encore cet horizon de l'intégration sont à imputer à ce que Alain Gleyze appelle le « poids du passé des bibliothèques universitaires de province », c'est-à-dire à cet hiatus entre les savoirs spécialisés dispensés par l'université d'une part et l'organisation / fonctionnement des bibliothèques d'autre part, hiatus que les échecs successifs des réformes entreprises pour affirmer le rôle scientifique des bibliothèques universitaires ont maintenu, face au poids des bibliothèques d'UFR, plus proches des laboratoires de recherche et au fonctionnement autonome.

---

<sup>45</sup> ICARDO, Marie-Noëlle, L'organisation des collections au SICD 2 de Grenoble, *Bulletin des bibliothèques de France*, Paris, t.46, n°1, 2001.

<sup>46</sup> Voir en fin de cette annexe La liste des bibliothèques et centres de documentation du SICD 2 Grenoble

# Présentation de la bibliothèque de l'UFR des Sciences de l'Homme et de la Société

## 1. Vocation

La bibliothèque de l'Unité de formation et de recherche des Sciences de l'Homme et de la Société reflète la répartition, selon leur poids et leur importance numéraire, des disciplines enseignées à l'UFR. Elle s'est constituée en fonction des orientations des enseignements, la recherche ayant longtemps bénéficié d'un domaine réservé à proximité des laboratoires. Il s'agit d'une bibliothèque de sciences sociales, au sens moderne du terme, par opposition aux sciences humaines, les deux domaines étant nettement distingués sur le campus de Saint-Martin d'Hères. Cette distinction n'a toutefois pas empêché de faire figurer la philosophie à l'UFR et dans le même temps un fonds d'ouvrages spécifique à la bibliothèque. Le transfert des collections de philosophie est prévu pour la rentrée de septembre. La fermeture de la BUFR a maintes fois été annoncée. Le renflouement de ses collections, grâce à la collecte systématique des documents gardés dans les laboratoires, ainsi qu'une réorganisation fonctionnelle suite au changement de personnel lui ont permis de retrouver un nouveau souffle.

## 2. Principales difficultés

La bibliothèque se veut service de documentation à l'usage exclusif des étudiants et chercheurs de l'UFR. C'est en effet une bibliothèque de proximité à laquelle tous, qu'ils la fréquentent ou non, sont très attachés. Ses tentatives de tendre vers une bibliothèque de recherche ne sont pas totalement satisfaites, car un certain nombre d'obstacles s'y opposent.

### Définition d'une politique documentaire

Pour devenir une bibliothèque de recherche, il faudrait que cette volonté fasse l'objet d'une politique documentaire clairement définie et systématique.

Cependant, la diversité des disciplines représentées, avec des inégalités criantes, rend l'entreprise très complexe : ce sont les disciplines les plus représentatives en effectifs qui sont pour l'instant les mieux servies, dont la psychologie. Dans la mesure où la plupart des enseignements à l'UFR ont des applications qui requièrent la manipulation d'outils, la

bibliothèque détient un certain nombre de mallettes de tests à l'usage des étudiants de psychologie. La présence de ce fonds pose un certain nombre de difficultés dans le fonctionnement interne de la bibliothèque, mais aussi auprès de ses utilisateurs qui ne peuvent manipuler les tests dans la salle de lecture.

### **Fonctionnement interne**

Comme c'est le lot des petites unités documentaires à l'université en général, la BUFR accuse un certain nombre de retards caractéristiques pour ce qui touche au fonctionnement interne : l'informatisation du prêt et du catalogage est prête à fonctionner, mais le personnel n'a pas reçu la formation indispensable à sa mise en route. La partie des collections cataloguées sur AB6 est de ce fait visible dans Odyssee ; c'est d'ailleurs le seul moyen qu'ont les usagers de prendre connaissance du fonds dans la mesure où la bibliothèque fonctionne encore en accès indirect.

# Présentation du centre documentaire du Centre Pluridisciplinaire de Gérontologie (CPDG)

## 1. Cadre institutionnel

S'il est statutairement rattaché à l'Unité de formation et de recherche des Sciences de l'homme, le CPDG mène ses activités de recherche et de formation continue en toute indépendance financière. D'origine associative, fondé en 1970 par les professeurs Philibert et Hugonot, pionniers de la gérontologie en France, le centre fonctionne en autofinancement grâce aux bénéficiaires des formations professionnelles et des interventions en établissements. Les fondateurs ont donné pour mission à ce centre d'associer les développements scientifiques les plus récents de toutes les approches disciplinaires du vieillissement aux pratiques des professionnels. Il dispose dans ses locaux du centre ville d'un service de documentation qui est propre à l'orientation de ses activités. Le service de documentation s'est constitué à partir des centres d'intérêt et objets de recherche de ses fondateurs et continuateurs. Vivant sur les fonds propres du CPDG, il perçoit en outre une subvention du Conseil général en retour de l'accueil des professionnels infirmiers et travailleurs sociaux employés par le département. Ce centre de documentation figure par ailleurs parmi les composantes du Service inter universitaire de coopération documentaire à titre de bibliothèque associée.

## 2. Historique

Né avec le Centre de formation, le service de documentation a d'abord été l'émanation des fondateurs du centre, c'est-à-dire une sorte de bibliothèque personnelle, avant de devenir très vite un centre de documentation avec une volonté d'ouverture au public. Les quinze premières années de son existence, de 1970 à 1985, le service de documentation a bénéficié des compétences des professionnels de la documentation de l'IEP. C'est de cette époque que datent les premiers instruments bibliographiques : un fichier de notices par auteur, ainsi que des cardex

pour le bulletin de périodiques. Après la rupture avec l'IEP en 1985, le poste affecté à la documentation a progressivement été délaissé par l'ingénieur d'études qui en avait la charge, au profit d'activités de formation. Le travail de catalogage initié par l'IEP n'a visiblement pas été continué, sinon de façon parcellaire. Les recherches documentaires reposent de ce fait sur les seules connaissances empiriques des collections qu'a dû acquérir la nouvelle documentaliste arrivée en 1995. Il existe un fichier manuel pour les acquisitions postérieures à cette date. Le plan de classement des collections du CPDG est celui qui est toujours en vigueur à la Fondation nationale de gérontologie, récemment fusionnée avec le Cleirppa. Il a été adopté en 1975.

### **3. Positionnement**

Le service de documentation se situe à un niveau d'intervention opérationnel : fourniture d'information dans le cadre d'activités d'enseignement et de formation, et ponctuellement à un niveau d'intervention stratégique : fourniture d'information aux décideurs et acteurs locaux du secteur sanitaire et social.

Spécialisées dans la thématique du vieillissement, les collections se sont développées par sédimentation au fil des orientations successives des chercheurs et des évolutions de la discipline. Le service met à disposition ouvrages fondamentaux et ouvrages de référence pour les publics de la formation initiale et continue. Il assure une veille documentaire ( mise à jour des dossiers thématiques, sélection d'articles dans les revues spécialisées) pour les formateurs et chercheurs et reçoit un public qui dépasse les seules activités de formation universitaire : outre les intervenants extérieurs à l'équipe de formateurs dans les établissements, fréquentent ponctuellement le CPDG, les étudiants des écoles d'infirmières, de travailleurs sociaux et cadres de la santé des différents établissements de la région, ainsi qu'un public plus éloigné constitué de professionnels (médecins, psychologues, directeurs d'établissement...) ou de particuliers effectuant des recherches sur une problématique liée au vieillissement.

### **4. Evaluation des collections**

Comme signalé plus haut, les collections du CPDG sont le reflet des évolutions d'une science relativement jeune et transversale à plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales. C'est précisément cette pluridisciplinarité qui fait la richesse et la particularité du fonds. La bibliothèque du CPDG possède en son fonds la collection complète des périodiques créés par les fondateurs du Centre, MM. Philibert et Hugonot, *Gérontologie et Gérontologie et Société*. D'autres publications importantes en gérontologie (*JALMALV*, *L'année gérontologique* ainsi

que de nombreux bulletins départementaux) figurent dans les collections mais dans un moindre état de complétude. L'analyse d'un échantillon représentatif du fonds, obtenu par carottage, a permis d'évaluer à 60% la part de littérature grise, essentiellement les mémoires de DU, DESS et maîtrise des étudiants de l'université Pierre Mendès-France, mais aussi des actes de congrès, de colloques et de diverses associations de gérontologie. Le centre de documentation collecte également les rapports ministériels du Ministère des affaires sociales et divers rapports statistiques. Il a conservé les différents documents échangés lors de congrès inter universitaires, notamment des actes de l'université de Laval (Québec). Il est à signaler la représentation d'éditeurs suisses ou québécois en sciences sociales. Mis à part du reste des collections, le « fonds Philibert » désigne la bibliothèque personnelle du professeur. Celle-ci est pour partie constituée de dons reçus au cours des déplacements du professeur lors de congrès internationaux. Il s'agit d'ouvrages spécialisés anglo-saxons. Y figurent également des ouvrages et guides sur la retraite qui, pour certains, remontent aux années 1950 et qui constituent des sources intéressantes pour des travaux sur l'histoire de la retraite.

# Les composantes du SICD2

## **Les bibliothèques et centres de documentation de l'université Pierre Mendès**

### **France :**

Bibliothèque de l'Institut de Recherche Economique sur la Production et le Développement (IREP.D)

Bibliothèque de l'Espace Europe

Bibliothèque de l'UFR des Sciences Humaines (SH)

Bibliothèque de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 2)

Bibliothèque du Centre de Droit du Tourisme et de la Montagne

Bibliothèque du Centre de Recherche en Histoire Economique, Sociale et Institutionnelle (CRHESI)

Bibliothèque du Centre Universitaire d'Enseignement et de Recherche en Matière de Propriété Industrielle (CUERPI)

Bibliothèque du Centre d'Etude et de Recherche Economique et Sociale (CERES)

Bibliothèque de l'UFR des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)

Bibliothèque du Centre Universitaire d'Information et de Documentation sur l'Education Permanente (CUIDEP)

Bibliothèque du Centre de Recherche d'Histoire de l'Italie et des Pays Alps

Centre Départemental de Documentation du Travail (CDDT)\_

[Centre de Documentation du Centre de Recherche Innovation Socio-Technique et Organisations Industrielles\(CRISTO\)](#)

[Centre de Documentation de l'UFR de Droit](#)

[Centre Pluridisciplinaire de Gérontologie \(CPDG\)](#)

[Centre de Documentation de l'Ecole Supérieure des Affaires \(ESA\)](#)

[Centre de Documentation de l'Institut d'Economie et de Politique de l'Energie \(IEPE\)](#)

[Centre de Documentation de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble \(IUG\)](#)

[Médiathèque du Centre des Langues Vivantes \(CLV\)](#)

## **Les bibliothèques et centres de documentation de l'université Stendhal :**

[Bibliothèque de l'UFR d'études anglophones](#)

[Bibliothèque de l'UFR de Langues, littératures et civilisations étrangères](#)

[Bibliothèque de l'UFR de Lettres classiques et modernes](#)

[Bibliothèque du Centre de Recherche sur l'Imaginaire \(CRI\)](#)

[Bibliothèque du Centre d'Etudes des Sensibilités \(CENSIB\)](#)

Bibliothèque du Centre d'Etudes Stendhaliennes et Romantiques

[Bibliothèque de l'Equipe de Recherche sur la Grèce archaïque \(ERGA\)](#)

[Bibliothèque- centre de documentation de l'UFR des Sciences du Langage](#)

[Bibliothèque du Centre de recherche de Dialectologie](#)

[Bibliothèque de l'Institut de la Communication parlée \(ICP\)](#)

[Centre de Documentation Yves de la Haye \(Institut de la Communication et des Médias\)](#)

### **Les centres de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques (Sciences-po) :**

Centre de documentation de l'Institut d'études politiques (IEP)

Centre de documentation du Centre de Recherche sur le Politique, l'Administration, la Ville et le Territoire (CERAT. Site Constantine)

### **La Bibliothèque Universitaire :**

La Bibliothèque Universitaire Droit-Lettres (campus)

La section universitaire pluridisciplinaire Grenoble Lyautey

La section universitaire pluridisciplinaire Valence

**Source** : site du Service inter-établissements de coopération documentaire des universités Pierre Mendès-France et Stendhal, présentation, missions et coordonnées. [mis à jour le 23 mai 2001].

Disponible à l'adresse suivante :

<http://sicd2.upmf-grenoble.fr>

# PROTOCOLE DE DESHERBAGE

POUR LE CPDG

# Table des matières

Introduction	XXV
Analyse des besoins : pourquoi désherber ?	XXV
Etude de faisabilité	XXVI
Organisation pratique	XXXII
Evaluation des résultats	XXXIV
Méthode pratique de révision des collections	XXXIV
Après le désherbage	XXXVII
Outils méthodologiques	XXXVIII

# Introduction

On trouvera ici un guide technique d'accompagnement pour le désherbage d'une collection. Les préconisations sont issues de l'ouvrage de Françoise Gaudet et Claudine Lieber : Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections (Editions du Cercle de la Librairie, 1999). Il s'agit d'instructions générales pouvant être appliquées à la situation actuelle du Centre de documentation du CPDG.

La politique de désherbage est à définir en fonction des **missions** de l'établissement, en tenant compte de ses contraintes locales. L'ambition de ce protocole est d'estimer le problème, d'identifier les solutions possibles dans le contexte du centre de documentation du CPDG et de son environnement, de définir une politique et, enfin, de mettre en place **une organisation pratique**. La politique devra être déterminée par un groupe de travail qui implique une participation du personnel. On veillera à donner à tous toutes les indications sur le déroulement pratique : l'information est essentielle à un bon déroulement des opérations.

D'autre part, on ne perdra pas de vue que comme la politique d'acquisition, la politique de désherbage est sujette à révision et doit faire l'objet d'une évaluation. Il conviendra de **se donner très tôt les moyens d'évaluer l'opération** en fonction des objectifs de départ.

## Analyse des besoins : pourquoi désherber ?

On souhaite ici effectuer un désherbage « de base », pour pallier au manque de place, et surtout améliorer la qualité de l'information, particulièrement en ajustant l'offre aux besoins du public. Il s'agira donc d'évaluer et de remettre à niveau les collections, avant de mettre en place une procédure permanente de révision critique des fonds.

## Que désherber ?

C'est l'occasion de réfléchir sur l'orientation des collections, les domaines d'excellence, la responsabilité de conservation. Il s'agit de repérer ce qui est majeur pour l'établissement, ce qui ne peut pas être retiré.

## Pour qui désherber ?

Pour les usagers actifs ou pour le public potentiel ? On se préoccupe ici du devenir de documents qui ont **déjà** été soumis à l'appréciation du public (contrairement à ce qu'il en est lors des acquisitions). La crainte de léser l'utilisateur futur est vive, et souvent légitime ; on dispose d'une parade, qui consiste à cerner au plus juste les besoins actuels et à s'efforcer de prévoir les usages à venir des collections.

# Etude de faisabilité

## Etat des lieux

Il permet de prendre en compte les nécessités pratiques. On considère cinq domaines d'investigation : les collections et les outils d'évaluation et de contrôle, les locaux (dont les espaces de stockage), le personnel, l'organisation de la bibliothèque.

### 1.1. Les collections

La charte des collections est le point de départ d'une politique de désherbage. On prendra donc soin de réunir tous les renseignements disponibles et pertinents : taille de la collection et ventilation par secteurs, composition, état matériel, accroissement prévisible, usage, organisation, classification...

## 1.2. Les outils d'évaluation et de contrôle

- le catalogue (informatisé ou non)
- les corrections au catalogue
- l'aide d'un certain nombre d'outils bibliographiques : répertoires, listes types (bibliographies de la FNG par exemple) à identifier et dont il faudra **vérifier la disponibilité sur site** avant le commencement de l'opération.

## 1.3. Les espaces de stockage

Le désherbage mène en principe à la meilleure utilisation possible de la place. L'état des lieux est le moment de faire un bilan précis et chiffré sur les possibilités de stockage (libre-accès et magasins/réserve active), sur le niveau de saturation actuel et prévisible.

## 1.4. Le personnel

Le personnel compétent est-il suffisant et disponible au moment de l'opération et sur toute sa durée ? Devra-t-on faire appel à des experts extérieurs ? Comment dégager du temps supplémentaire ?

## 1.5. Organisation de la bibliothèque

L'intégration du désherbage au circuit du document de manière permanente et identifiée est formellement recommandée.

Cet état des lieux rend immédiatement perceptibles les **limites de l'opération**, puisque l'établissement est fortement tributaire des ressources disponibles. Il s'avèrera peut-être nécessaire de réduire le projet ou de l'étaler dans le temps. On identifiera alors les secteurs à traiter en priorité ou les désherbages les plus urgents.

## La recherche de solutions

### 1.1. La solution intellectuelle (critères de désélection)

- *les critères matériels* : état matériel, fragilité, format ou type de document (plus ou moins compatible avec le libre-accès ou fournissant un critère commode de relégation), présentation matérielle (vieillesse, démodée). Toujours significatifs, ces critères matériels donneront lieu à des interprétations différentes selon le contexte. Dans tous les cas, même pour un fonds patrimonial, il faudra se demander si le document doit encore être conservé, comment, et à quel coût (on s'interrogera en particulier ici sur la conservation ou non de bandes vidéos visiblement irrécupérables).
- *Les critères intellectuels ou qualitatifs* : réviser la collection sur des critères qualitatifs, c'est la « recentrer », améliorer sa qualité intellectuelle, et s'assurer que l'information fournie est toujours fiable. C'est aussi mettre en jeu son expertise professionnelle, tout autant que dans la sélection des nouvelles acquisitions. Ces critères sont essentiels si l'on cherche d'abord à réévaluer le fonds, afin d'améliorer sa cohérence et sa pertinence.

#### - l'adéquation à la politique d'acquisition

Un document peut être excellent en lui-même, mais sans intérêt pour la collection parce qu'il ne correspond pas à l'orientation du fonds. Evaluer la collection sur cette base permet aussi de réparer les erreurs d'achats, ou de se défaire de dons acceptés trop libéralement.

#### - la fraîcheur de l'information

Elle ne se confond pas forcément avec l'âge du document. La date d'édition est une indication essentielle, objectivement mesurable, qu'on interprétera en fonction du domaine intellectuel dont relève le document examiné.

- l'accessibilité de l'information

Le niveau de spécialisation, la langue du document renseignent sur la probabilité de son usage futur, et permettent éventuellement de prendre des décisions générales.

- la qualité intrinsèque du document (intellectuelle et économique)

Elle doit être estimée avant de procéder à un retrait définitif des collections. On ne peut pas faire l'économie de l'avis d'un expert du domaine éventuellement conforté par la consultation des ouvrages de référence de la discipline.

- critère de redondance

D'un point de vue intellectuel (présence d'autres ouvrages sur le même sujet) ou matériel (ouvrage en multiples exemplaires). Les doubles sont souvent les premiers visés dans les campagnes de désherbage.

- critère d'usage

Le plus commode à appliquer grâce aux données du prêt. Attention : s'il est sans doute exact que le meilleur indicateur de l'usage futur est l'usage actuel, on ne peut en aucun cas l'ériger en règle d'or.

## 1.2. La solution organisationnelle : choix d'une méthode de travail

Il convient de choisir d'abord quelle sera la démarche suivie pour l'opération de désherbage ; voici quelques possibilités :

- relégation en bloc ou relégation automatique : mettre en réserve un secteur entier de la collection sur un critère « objectif » dépourvu d'ambiguïté, sans faire intervenir de jugement subjectif sur la valeur du document relégué. On peut choisir de reléguer en bloc : un type de document, un fonds particulier, un série de cotes, les documents antérieurs à une date, etc.

**avantages :**

- méthode claire et rapide à mettre en œuvre
- tri qu'on pourra déléguer à du personnel non spécialisé

- mémorisation de la coupure facile pour le personnel et pour le public.

**Inconvénients** : cette méthode comporte de l'arbitraire : le risque est de séparer des documents très consultés, sauf à prévoir des exceptions.

- les méthodes permettant d'effectuer un premier tri

Il s'agit de repérer les documents suspects, candidats au désherbage, sans passer en revue l'ensemble de la collection. Les documents ainsi isolés sont ensuite évalués. L'avatar de cette méthode consiste à examiner la liste des ouvrages non sortis dans l'année, ce qui revient à retenir comme date limite de non usage l'année écoulée : c'est en fait un récolement partiel, suivi d'un désherbage.

**Avantage** : ces méthodes allègent considérablement le désherbage, qui peut dès lors être pratiqué régulièrement.

**Inconvénient** : elles se limitent à des révisions partielles de la collection, restreintes aux seuls ouvrages inactifs.

- Révision systématique des collections

Une révision critique des collections, liée en général au récolement, suppose un parcours systématique des rayons, et autorise un travail approfondi sur l'ensemble du fonds, en croisant différents critères d'appréciation. Sous sa forme la plus aboutie, elle correspond à une véritable évaluation, en permettant de faire le point sur l'état matériel, les domaines d'excellence et les lacunes de la collection, l'actualité et la pertinence de l'information fournie, et son adéquation aux besoins des usagers. C'est évidemment la méthode la plus coûteuse en temps humain, ce qui interdit souvent, dans les faits, de la mener régulièrement sur la totalité des collections.

Cette approche ne doit pas être pratiquée empiriquement, mais être formalisée, avec un recours systématique à des données objectives, en particulier quantitatives. On évite alors le risque de procéder au coup par coup, de prendre des décisions sans cohérence, et de perdre de vue l'ensemble du problème.

### 1.3. Programme et documents d'appui

A ce stade, on a en main un dossier permettant de mettre au point un programme concret de désherbage et une esquisse de calendrier. Il convient alors d'établir un **document formalisé** reprenant l'ensemble des éléments qu'on possède. Une formulation schématique fournira l'ossature de l'opération actuelle et de celles qui suivront. Elle permettra également de préparer le document théorique décrivant les principes du désherbage pour l'établissement et s'intègrent à sa politique d'acquisition. On dispose des ingrédients nécessaires à l'information plus ou moins simple et détaillée de tous ceux qui sont concernés (personnel, autorités administratives, usagers...)

#### « *A retenir* » :

Les procédures de révision devraient être basés sur des principes clairement établis, liés aux autres principes de gestion et de développement de la collection, et réexaminés régulièrement pour vérifier leur adéquation aux besoins présents de la collection.

*Le programme de révision des collections décrit :*

- *les objectifs de l'opération*
- *les types de documents concernés*
- *les options à considérer, c'est-à-dire la relégation, la conservation, le transfert ou l'élimination*
- *les critères pour décider de l'élimination ou du traitement*
- *le mode de consultation des tutelles ou d'experts extérieurs*
- *les résultats attendus du programme de révision, c'est-à-dire les objectifs qualifiés, notamment dans le temps (amélioration de l'état matériel de la collection, de l'information fournie, du confort des usagers...) et quantifiés. La mesure peut s'exprimer par exemple en nombre de mètres linéaires libérés, en nombre de documents à retirer, ou en pourcentages, par rapport au fonds existant ou par rapport aux acquisitions annuelles.*

# Organisation pratique

## Qui ?

- le personnel : la décision finale revient au responsable du centre de documentation, le plus souvent chargé en même temps des acquisitions (connaissance approfondie des collections et de la politique documentaire de l'établissement ; remise à niveau des collections consécutive au désherbage). Désherber à deux limite la subjectivité.
- Les experts extérieurs : ce sont les spécialistes des disciplines. La coopération avec ces partenaires peut également s'avérer politiquement payante !

## Quoi ?

- par espaces matériels (des travées ou des rayonnages)
- le découpage selon des critères intellectuels semble le plus rigoureux et intéressant ; cela revient donc à utiliser la classification systématique. L'idée est de répartir la collection en unités de base, plus ou moins fines suivant la taille de la bibliothèque.

## Où ? : les locaux

L'opération démarre en rayons, ce qui inclut des contraintes en principe identifiées lors de l'état des lieux. Après le retrait, l'action se transporte dans les services intérieurs, ce qui suppose des locaux pour trier, réparer, présenter les ouvrages aux donateurs. Il faudra réserver des espaces à cet effet, au minimum des rayonnages, explicitement dévolus au circuit de désherbage.

**Quand ? : le calendrier**

**A relier au scénario proposé par le groupe projet.**

**Comment ? : modalités pratiques**

Le chemin des procédures peut se résumer par un schéma fonctionnel (cf. document 1 en annexe). Il doit en tout cas être clair et logique pour éviter les indécisions et les erreurs d'aiguillage.

## Evaluation des résultats

Il s'agit maintenant de mesurer l'écart entre la prévision et la réalisation. Un certain nombre d'indicateurs sont à mettre en place, en fonction des résultats attendus qu'on a pu définir dans le programme, en quantité et en qualité. Le plus souvent, on mesure l'effet sur la collection (taux de renouvellement), le gain de place (en mètres linéaires), et les répercussions sur le prêt, c'est-à-dire la réaction du public.

Le bilan sert aussi de révélateur aux aspects négatifs, en particulier les erreurs d'organisation.

## Méthode pratique de révision des collections

Cette méthode s'applique dès la mise en rayons des documents. Elle sert à détecter les ouvrages périmés à éliminer et, en même temps, fournit des renseignements courants sur les points forts, les faiblesses, les lacunes et les secteurs saturés de la collection, toutes informations utilisables pour un nouveau cycle d'acquisitions.

On peut décomposer cette méthode en **10 étapes** étalées dans le temps, sur des rythmes différents.

## Etape 1

Concevoir le désherbage comme élément de la politique d'acquisitions. Etablir une politique écrite de désherbage des collections (elle permettra de se couvrir en cas de controverse et pourra servir de vade-mecum).

## Etape 2

Dresser un calendrier : choisir des priorités et planifier le travail. S'assurer par le planning qu'aucun secteur de la bibliothèque ne sera oublié.

## Etape 3

Ranger les secteurs à désherber pour faciliter le récolement et assurer une vision exacte de la collection (repérage des doubles, des éventuelles lacunes...) en particulier si elle est classée systématiquement : en un coup d'œil, on embrasse l'ensemble des ouvrages disponibles sur un sujet.

## Etape 4

Rassembler le matériel nécessaire sur un chariot près des étagères à désherber :  
\* ouvrages de référence : dernière édition des *Livres disponibles* (pour procéder aux rachats et situer chaque ouvrage dans la production actuelle) ;  
ouvrages de référence du domaine à réviser (évaluation qualitative).

- du matériel, dont les formulaires de désherbage à glisser dans les livres à traiter selon le modèle suivant : reliure / réparation / examiner pour remplacement ou nouvelle édition / donner à / échanger avec / détruire. On peut aussi utiliser des signets de couleurs différentes selon le type de traitement à appliquer aux ouvrages retirés. Ces formulaires et signets peuvent être ensuite utilisés pour dresser des statistiques manuelles.

A défaut, on se contentera de séparer physiquement les ouvrages retirés ou de noter au crayon dans les livres leur destination.

### **Etape 5**

Il est recommandé de procéder au récolement si on a décidé de lier les deux opérations.

### **Etape 6**

Pour désherber, examiner livre par livre les étagères en veillant à se ménager des pauses pour ne pas perdre concentration et jugement. Placer un formulaire dans les livres à traiter ou à pilonner, remettre en rayons les autres.

### **Etape 7**

Avant d'éliminer les documents retirés des rayons, faire une dernière vérification dans les bibliographies spécialisées possédées par la bibliothèque. Si certains y figurent, faire une exception aux règles d'élimination. Consulter les experts, et Myriade pour vérifier la disponibilité du périodique dans une bibliothèque accessible. Ne pas hésiter en cas de doute à exploiter toutes les sources d'information et ressources humaines avant de prendre une décision qui peut être irrévocable.

### **Etape 8**

Traiter les livres et effectuer les corrections afférentes dans le catalogue, ou faire des listes de désaffectation.

## Etape 9

Faire des remplacements au terme du traitement d'une grande classe du plan de classement. Comparer si possible les livres éliminés aux titres proposés dans une bibliographie sélective de livres récents appartenant au secteur désherbé.

## Etape 10

Mise en valeur du fonds. Sensibiliser les usagers aux ressources de la collection est souvent le fait du personnel, lui-même plus conscient de sa richesse.

# Après le désherbage

Que faire des documents désherbés ?

## Ce que l'on garde

- le retour en rayon : documents à remettre à leur place
- le stockage : les documents retirés vont dans un lieu autre que la bibliothèque, dans le même bâtiment (c'est le rôle que l'on attribuerait à une réserve « active », qui stocke des documents encore communicables) ; l'unité intellectuelle de la collection est préservée : on peut les rapatrier si nécessaire pour la communication (= relégation).  
**Attention :** il s'agit d'une opération coûteuse en espaces et en personnels)

## Ce dont on se sépare

- les dons : pour éviter au personnel de l'établissement donateur travail, manipulation et frais, il est préférable de demander à la collectivité réceptrice d'effectuer le choix – ce qui laisse au bénéficiaire la liberté

d'estimer quels documents lui conviennent – et de laisser à sa charge la prise en compte du transport.

- le pilon : solution la plus économique, qui s'impose d'elle-même pour les détériorés et se révèle aussi le moyen raisonnable de liquider des documents en bon état physique mais qui n'intéressent plus personne et n'ont pas d'intérêt pour la conservation.

## Outils méthodologiques

### Instructions de désherbage

On utilise souvent le memento suivant :

**IOUPI :**

**I**ncorrect, fausse information

**O**rdinaire, superficiel, médiocre

**U**sé, détérioré, laid

**P**érimé

**I**nadéquat, ne correspond pas au fonds

[le 1<sup>er</sup> chiffre représente le nombre d'années depuis le Dépôt légal, le 2<sup>e</sup> chiffre le nombre d'années sans que le document ne sorte].

### **150 : psychologie**

10/3/IOUPI : essayer de suivre les thèmes en vogue.

### **300 : Sciences sociales**

chercher à représenter toutes les opinions, à offrir une information à jour, exacte et honnête.

**310 : annuaires**

2/X/IOU.PI : rarement utiles après 2 ans.

**320 : politique**

5/3/IOUPI : pour les livres d'actualité (pour les ouvrages de base, on suivra la formule 10/3/IOUPI).

**340 : droit**

10/3/IOUPI

**350 : publications officielles**

10/3/IOUPI

**Traitement des périodiques**

- Le signalement dans les bibliographies et les ouvrages de référence de la discipline est un indice de notoriété, et de reconnaissance par la communauté des chercheurs. Dans le « Journal citations reports » du « Science Citation Index », le coefficient d'impact (ratio entre le nombre de fois où un périodique est cité et le nombre d'articles publiés par ce titre) peut s'avérer utile pour repérer les périodiques de base d'une discipline et éviter les erreurs de désélection.
- Une enquête pourra être conduite auprès des enseignants-chercheurs (experts), plus facile à organiser pour les périodiques que pour les monographies du fait du nombre relativement restreint de titres à considérer.
- La qualité d'une collection est aussi fonction de sa complétude : l'état de collection (complet depuis l'origine de la publication, complet depuis une date X, ou lacunaire) sera un élément d'appréciation, aussi bien pour une désélection que pour un désherbage du rétrospectif.
- On prendra également en compte le critère d'accessibilité dans une bibliothèque proche (il faudra pour cela faire confiance aux données fournies par le CCNPS !).